



## CODE DE TRANSPARENCE PORTEURS D'ESPÉRANCE

---

**Février 2023**

# SOMMAIRE

---

- 1. Données générales de Meeschaert Asset Management ..... 3
- 2. Données générales sur la SICAV Porteurs d’Espérance ..... 12
- 3. Processus de gestion ..... 25
- 4. Contrôle ESG ..... 29
- 5. Mesure d’impact et rapport ESG ..... 30
- 6. Politique d’engagement ..... 34
- 7. Politique de vote ..... 38
- 8. Caractéristiques du partage ..... 42
- Annexe..... 43

## 1 - Données générales de Meeschaert Asset Management

### ➤ 1.1 - Nom de la Société de gestion en charge du fonds

<https://meeschaert-am.com/>

Meeschaert Asset Management  
Tour Maine Montparnasse  
33 avenue du Maine  
75755 Paris Cedex 15  
+33 (0)1 53 40 20 20  
[www.meeschaert-am.com](http://www.meeschaert-am.com)

### ➤ 1.2 - Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de Meeschaert AM

Pour Meeschaert AM, l'accroissement forcené du patrimoine sans objectif « humain » peut, à terme, s'avérer destructeur pour les individus, les groupes et les familles. C'est pourquoi l'écoute, la disponibilité et l'accompagnement dans le choix d'allocation en fonction des projets de vie, sont des valeurs primordiales développées par le groupe. Dans cet esprit, Meeschaert AM a créé une gamme de fonds ISR afin de répondre aux préoccupations sociales et environnementales formulées par des clients. Une grande proximité est préservée entre les collaborateurs et les clients : rencontres régulières, réunions d'information avec les gérants et analystes.

Pionnière en France, la société Meeschaert AM a créé le premier fonds éthique en 1983, à la demande de congrégations religieuses. Les économes de ces congrégations souhaitaient alors investir sur les marchés financiers, tout en respectant leurs convictions et en contribuant à un développement harmonieux des personnes et de l'environnement.



Depuis plus de 40 ans, Meeschaert AM a ainsi développé une offre spécifique et a formalisé une méthodologie de sélection ISR des entreprises et des Etats, ainsi qu'une expertise dans la réalisation d'empreinte extra-financière des portefeuilles.

En 2021, Le groupe Meeschaert rejoint le groupe LFPI. L'ensemble compte désormais 300 collaborateurs, gère plus de 14 milliards d'euros pour le compte de ses clients et est implanté dans six pays d'Europe et aux Etats-Unis.

### ➤ 1.3 - Comment Meeschaert AM a-t-il formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Le [site internet de Meeschaert Asset Management](#) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de rapport mensuelles, les Codes de Transparence actualisés chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- Les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR.
- Les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)

- La politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- Les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- La présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc).

Il est possible de contacter directement l'équipe par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM publie chaque année son Rapport d'investisseur responsable, disponible dans la rubrique « [informations réglementaires](#) ».

La politique d'investissement responsable, la politique d'exercice des droits de vote ainsi que la politique d'engagement sont disponibles dans à cette adresse : <https://meeschaert-am.com/informations-reglementaires>

➤ **1.4 - Comment est appréhendée la question des risques / opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la Société de gestion ?**

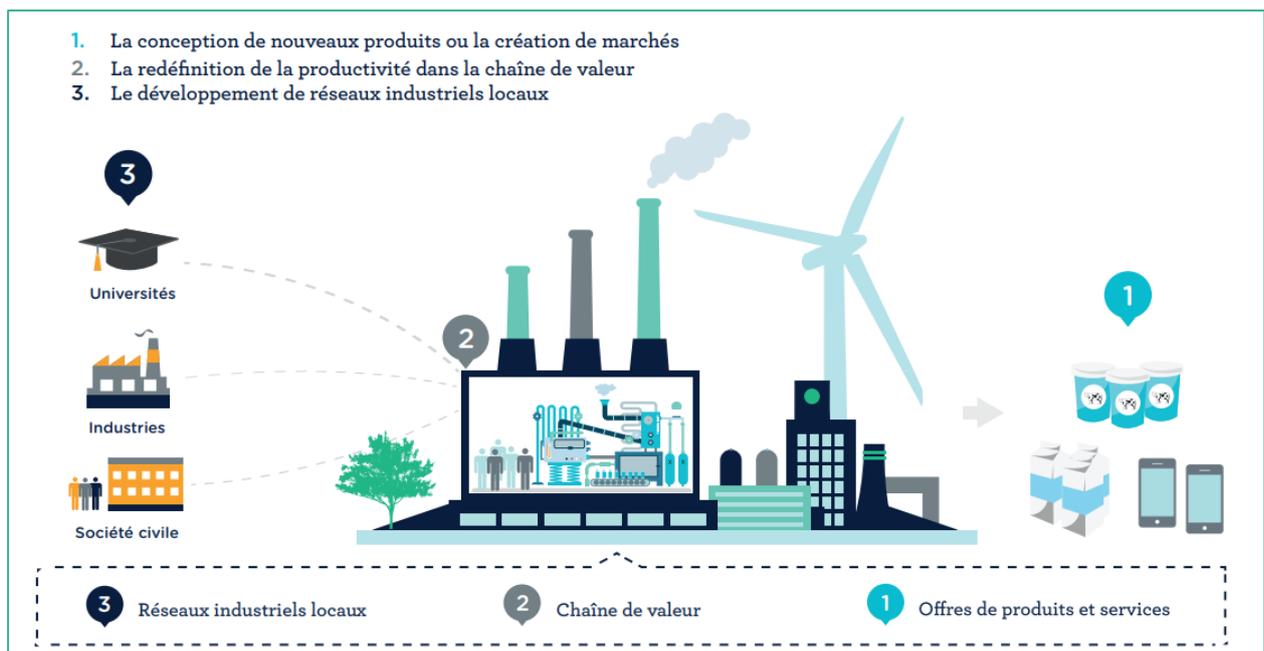
- **Valeur partenariale et entrepreneuriale**

L'évaluation des risques et des opportunités ESG est intégrée à la grille d'analyse basée sur l'approche « valeur partenariale et entrepreneuriale ».

Concernant plus spécifiquement les enjeux liés au changement climatique, des politiques transversales ont été développées : elles sont présentées ci-dessous.

L'approche méthodologique valeur partenariale et entrepreneuriale permet d'analyser les entreprises dans leur globalité, tant au niveau de ses pratiques opérationnelles (impact environnemental direct de l'activité, gestion des ressources humaines, relations durables avec les parties prenantes), que de ses produits et services vendus (impact environnemental et sociétal) et de ses relations avec les acteurs qui gravitent autour de lui pour créer des synergies.

Le schéma ci-après synthétise cette approche :



Ainsi, la prise en compte des critères ESG permet d'identifier les risques mais aussi de capter des opportunités économiques.

- **Changement climatique**

Le changement climatique représente un risque systémique pour l'économie mondiale, menaçant la capacité du système financier à générer des rendements à long terme.

La transition énergétique désigne une modification structurelle et profonde des modes de production, de distribution et de consommation de l'énergie. L'objectif est de passer d'un système énergétique carboné à un système basé sur des ressources renouvelables afin d'en diminuer son impact environnemental.

Cette thématique est souvent associée à l'idée d'une troisième révolution industrielle. L'épuisement des énergies fossiles et l'urgence face au réchauffement climatique poussent à repenser la production d'énergie en se reposant notamment sur des énergies renouvelables. Une optimisation de la consommation d'énergie, impliquant une amélioration de l'efficacité énergétique, est également nécessaire.

Meeschaert AM étudie progressivement les menaces potentielles du changement climatique sur la pérennité de l'activité de l'entreprise (les risques physiques), et les évolutions des réglementations environnementales (risques de transition), ainsi que l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Dès 2016, Meeschaert AM a exclu les énergies fossiles dans la politique d'investissement d'un fonds ISR : Ethique et Partage – CCFD.

Avec le lancement en 2019 de la gamme MAM Transition Durable, il a été décidé d'exclure de ces fonds les entreprises générant plus de 5% de leur chiffre d'affaires dans le pétrole, l'extraction de charbon ou la production d'électricité à partir de charbon thermique.

- **Politique sectorielle de sortie du charbon**

En 2020, Meeschaert AM a formalisée sa politique sectorielle de sortie du charbon thermique. La politique de sortie du charbon de Meeschaert AM exclut toute entreprise exploitant des mines de charbon thermique<sup>1</sup>, les entreprises impliquées dans le développement de nouveaux projets de centrales à charbon<sup>2</sup>, ainsi que les producteurs d'électricité ayant un mix énergétique trop exposé au charbon et/ou n'ayant pas planifié leur sortie du charbon. L'approche adoptée pour les producteurs d'électricité tient compte non seulement du niveau d'exposition de leur mix énergétique, mais aussi de la localisation des centrales à charbon qu'ils opèrent, de leur stratégie climatique et de leur plan de sortie du charbon, ainsi que de la compatibilité de celles-ci avec les recommandations du GIEC de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C.

- **Politique sectorielle Pétrole et gaz**

En 2021, Meeschaert AM a publié sa [politique sectorielle « Pétrole et gaz »](#), dans la continuité de sa politique de sortie du charbon. Malgré la nécessité de diminuer la production de pétrole et de gaz de 4 et 3% par an d'ici 2030 pour limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, le secteur Pétrole et gaz, lui, prévoit de son côté d'augmenter de 7% sa production d'ici 2024.

Meeschaert AM privilégie le dialogue et l'engagement actionnarial auprès des sociétés du secteur, en utilisant les moyens à sa disposition et la collaboration au sein de collectifs d'investisseurs.

---

<sup>1</sup> N'étant pas destiné à des industries telles que l'aciérie où le charbon est difficilement substituable à l'heure actuelle

<sup>2</sup> Source : Global Coal Exit List (Urgewald)

La démarche de Meeschaert AM vise à encourager les entreprises à définir des objectifs quantitatifs et ambitieux à la hauteur des enjeux auxquels il fait face, et à rendre compte des progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs. Meeschaert AM est convaincu que le dialogue et l'engagement actionnarial ont un impact positif durable pour ces entreprises et pour leurs actionnaires.



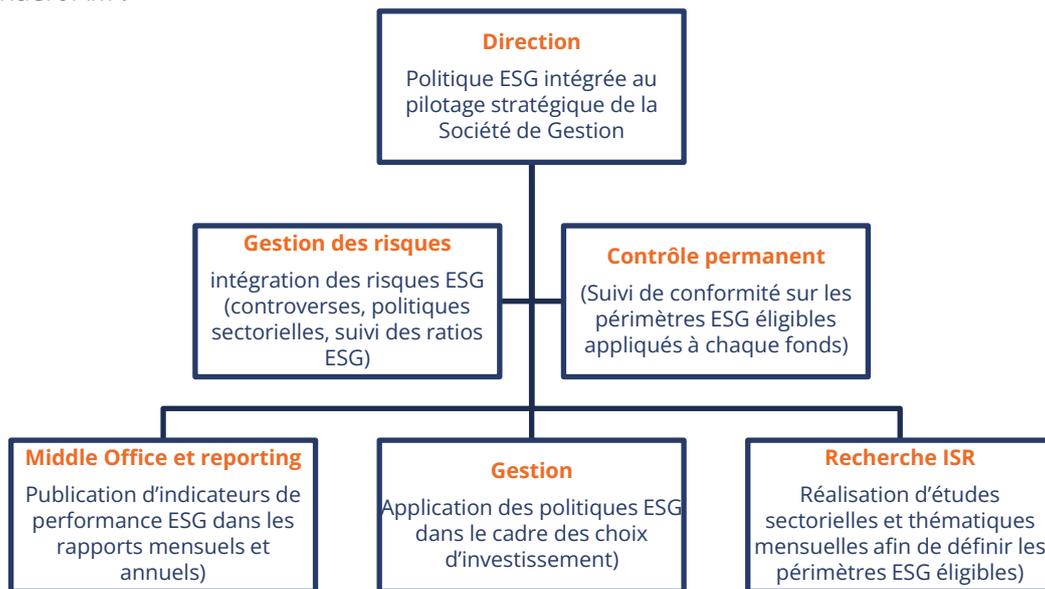
- **Politique de vote et engagement**

Meeschaert AM a renforcé sa politique de vote en 2021, en formalisant l'intégration du principe de la transition juste pour une économie neutre en carbone, et afin d'utiliser ses droits de vote lors des assemblées générales pour manifester son opposition à la stratégie des entreprises. Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du « Say on Pay » grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale. Enfin, Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

➤ **1.5 – Gouvernance de l'ISR chez Meeschaert AM**

La politique ISR est intégrée à tous les niveaux de la société de gestion, et est supervisée par la Direction. Celui-ci revoit valide les axes de développement stratégique de la politique et revoit les projets mis en œuvre.

En interne, l'investissement responsable est transversal car il implique toutes les équipes de Meeschaert AM :



- **Gestion** : les gérants participent mensuellement à une présentation sectorielle des risques et opportunités ESG. Concernant la gamme ISR, ils investissent dans les entreprises de l'univers préétabli ;
- **Analyse ISR** : les analystes ISR étudient les enjeux ESG associés à chaque secteur et chaque entreprise afin de définir le périmètre ISR ;
- **Conformité & Risques** : les équipes vont réaliser des contrôles sur les procédures ISR, et suivre les risques ESG des investissements ;
- **Distribution externe** : l'équipe se charge de présenter les fonds ISR et de sensibiliser les clients à ces enjeux ;
- **Middle Office** : l'équipe soutient toutes les opérations sur les fonds ISR et contribue à l'élaboration des reporting ISR ;
- **Direction** : la direction élabore la stratégie, intégrant l'implémentation des risques et opportunités ESG dans la politique d'investissement, ainsi que le développement de l'ISR (évolution de la gamme, actions de sensibilisation...).

En externe, Meeschaert AM collabore avec de nombreuses parties-prenantes afin d'enrichir les démarches internes. Les partenaires historiques, l'association Ethique et Investissement et le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD - Terre Solidaire), participent ainsi aux comités de gestion ISR mensuels. Après la présentation d'une analyse sectorielle ou thématique, ils contribuent au débat sur l'intégration ou non des entreprises au périmètre d'investissement ISR, en apportant un éclairage associatif et de terrain.

Par ailleurs, l'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) et à l'Eurosif offre également de nombreuses opportunités d'échanges sur les grandes problématiques de l'investissement socialement responsable.

### ➤ 1.6 - Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la Société de gestion ?

Pour assurer l'ensemble de ces missions, Meeschaert AM dispose d'une équipe interne de quatre analystes ISR (expériences : 11 ans, 5 ans, 2 ans et 1 ans), de six gérants de fonds ISR.

➤ **1.7 - De quelle manière Meeschaert AM agit pour la formation à l'analyse ESG en interne ?**

Des réunions de restitution sont régulièrement organisées et proposées aux différentes équipes. L'objectif pour l'équipe ISR est de partager le travail réalisé sur un ou plusieurs secteurs : principaux risques et opportunités, chiffres clés liés à l'actualité, présentation des entreprises analysées et des conclusions qui permettent d'actualiser les périmètres d'investissement.

Des rendez-vous ponctuels sont organisés en interne afin de sensibiliser et former les différentes équipes aux méthodologies ISR ainsi qu'aux nouveautés développées par l'équipe ISR. Ces moments de partage sont aussi organisés lors de l'arrivée d'un nouveau collaborateur.

➤ **1.8 - Dans quelles initiatives concernant l'investissement responsable la Société de gestion est-elle partie prenante ?**

Depuis 2009, Meeschaert AM est signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations-Unies (UNPRI). En 2021, date du dernier asséssement report réalisé par les PRI, Meeschaert AM a obtenu la note de 79/100 sur le pilier « Investment & Stewardship Policy », soulignant ainsi la qualité des pratiques ISR au sein du groupe.

L'adhésion au Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) traduit la volonté de Meeschaert AM de s'impliquer dans le développement de l'ISR, notamment en participant à différents groupes de travail sur l'engagement actionnarial. Par cette adhésion, Meeschaert AM est représenté au sein de l'Eurosif. Ces organismes favorisent le partage des connaissances.

Cet engagement se traduit également par la participation, depuis plusieurs années, aux comités sur l'ISR et sur le gouvernement d'entreprise de l'Association Française de Gestion (AFG).

Par ailleurs, à travers la labellisation ISR de plusieurs fonds, Meeschaert AM soutient les initiatives de promotion de l'ISR dans le cadre du comité du label ISR public. Ce label, porté par le ministère de l'Économie et des finances, a pour objectif de rendre plus visible les produits ISR par les épargnants en France et en Europe.

Meeschaert AM fait également partie de l'Institut pour la Finance Durable, une initiative portée par Paris Europlace qui a pour ambition de mettre en place un écosystème fort, stable et tourné vers la coopération internationale.

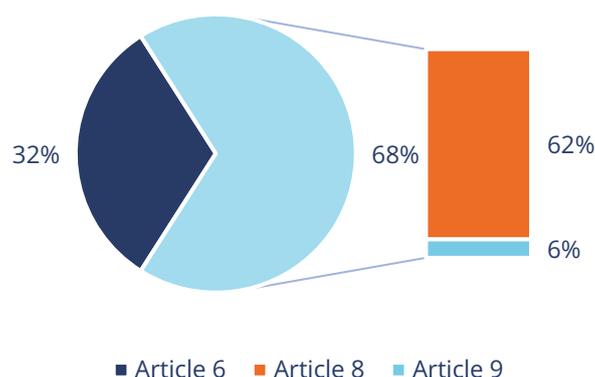
Pour renforcer son engagement dans la lutte contre le changement climatique, Meeschaert AM a rejoint, en 2018, l'initiative Climate Action 100+, qui regroupe plus de 700 investisseurs dans le monde représentant plus de 68 000 milliards de dollars. Ce réseau cible les entreprises carbon-intensives, notamment les 166 entreprises qui représentent 80% des émissions mondiales issues de l'industrie au niveau mondial.

Enfin, pour renforcer son engagement dans la protection des droits humains et des droits du travail, Meeschaert AM a rejoint, en 2021, l'IIRC (Investors Initiative for Responsible Care). Cette initiative internationale a pour ambition d'adresser les enjeux sociaux de bien-être au travail et de bientraitance dans le secteur des maisons de retraite.

## ➤ 1.9 - Encours ISR sous gestion de Meeschaert AM

Au 30 décembre 2022, les encours ISR sous gestion s'élevaient à plus de 1,6 milliard d'euros, soit plus de 67% des actifs sous gestion de Meeschaert Asset Management, répartis de la manière suivante :

Plus de 1,6 Mds € d'encours  
ISR sous gestion  
Au 30/12/2022



## ➤ 1.10 - Les fonds ouverts au public gérés par Meeschaert AM au 30/12/2022

Le tableau ci-dessous reprend les fonds ISR ouverts gérés par Meeschaert AM ainsi que certaines caractéristiques liées au fonds.

Libellé Fonds	Article SFDR	Label ISR - fin 2022
MAM SUSTAIN USA	8	
MAM ASIA	8	
MAM EUROPA GROWTH	6	
MAM EUROPA SELECT	6	
MAM ENTREPRISES FAMILIALES	8	
MAM FRANCE RELANCE	8	
MAM TRANSITION DURABLE ACTIONS	9	Label ISR
MAM GLOBAL PROPERTY	8	
MAM PREMIUM EUROPE	8	Label ISR
MAM SMALL CAPS	6	
MAM HUMAN VALUES	8	Label ISR
MEESCHAERT ACCOR	6	
MAM IMPACT GREEN BONDS	9	Greenfin
MAM TAUX VARIABLES ESG	8	Label ISR
MAM FLEXIBLE BONDS ESG	8	Label ISR
MAM EURO HIGH YIELD ESG	8	Label ISR
MAM OBLI CONVERTIBLES ESG	8	
MAM SHORT DURATION ESG	8	
MAM STRATEGIC INCOME	6	
FCP BATIMENT IDF	6	
MAM TARGET	8	

<b>2i SELECTION</b>	6	
<b>MAM OPTIMA 25-125</b>	6	
<b>MAM PATRIMOINE ESG</b>	8	Label ISR
<b>MAM ETHIQUE ET PARTAGE CCFD</b>	8	Finansol
<b>ETHICARE</b>	8	
<b>PROCLERO</b>	8	
<b>ANTIOKEIA</b>	8	
<b>UNIVERSITE DE STRASBOURG</b>	8	
<b>ARTHRITIS SOLIDINVEST</b>	8	
<b>PORTEURS D'ESPERANCE</b>	8	
<b>ARARAT</b>	8	
<b>MAM SOLUTION</b>	6	
<b>PROXIMITE RENDEMENT DURABLE</b>	8	
<b>ACTION PRIVEE EVOLUTIF</b>	6	
<b>ALPHA OPPORTUNITIES</b>	6	
<b>BF EVOLUTION</b>	6	
<b>EXPERTISE REACTIVE</b>	6	
<b>INDEPENDANT PATRIMOINE</b>	6	
<b>KAOLIN SMART CORE</b>	6	
<b>LANREZAC PATRIMOINE</b>	6	
<b>MONESSOR</b>	6	
<b>OPPORTUNITES STRATEGIQUES</b>	6	
<b>OPTIMUM EQUILIBRE</b>	6	
<b>PANORAMA PATRIMOINE</b>	6	
<b>SONOVA</b>	6	
<b>TEMPO</b>	6	
<b>WORLD PERFORMERS</b>	6	
<b>WORLD PERFORMERS</b>	6	
<b>PROGRESSIA</b>	6	
<b>AP-MEESCHAERT GLOBAL CONVICTIONS</b>	6	

## 2. Données générales sur la SICAV Porteurs d'Espérance

### ➤ 2.1 a - Caractéristiques de la SICAV Porteurs d'Espérance

Objectif de gestion : « La SICAV Porteurs d'Espérance a pour objectif sur l'horizon de placement recommandé, la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à la performance de l'indicateur composite composé de 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx NTR à partir d'une allocation diversifiée entre les marchés actions et taux en mettant en oeuvre une stratégie ISR. La stratégie d'investissement repose en amont sur la sélection de valeurs éligibles pour la SICAV, dans une démarche de « best-in-class » et « d'intégration positive ». Effectuée à partir de données extrafinancières provenant de prestataires spécialisés (ISS ESG, Ethifinance, Sustainalytics, Proxinvest et ECGS) elle est enrichie par des études sectorielles et thématiques réalisées en interne par ses propres équipes. »

- Durée minimum de placement : 3 ans
- Éligibilité : assurance vie
- Indice de référence : 70 % d'ICE BofAML 3-5 Year Euro Broad Market Index et de 30 % de l'Euro Stoxx Net Total Return.
- La SICAV est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.
- Objectif d'ID : 25%
  
- Actif net au 30/12/2022 : 36,39 millions d'euros
- Total des frais sur encours 2022 (parts C, CL, D, DL, R) : 1,13 % TTC de l'actif net
- Total des frais sur encours 2022 (parts K, IL) : 1,11 % TTC de l'actif net
- Total des frais sur encours 2022 (parts I, J) : 0,76 % TTC de l'actif net
- Total des frais sur encours 2021 (part F) : 0,38 % TTC de l'actif net
- Catégorie SFDR : article 8

- **Profil de risque**

#### ÉCHELLE DE RISQUE



(Source DIC et prospectus Porteurs d'Espérance 01/01/2023)

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risque de crédit :** Risque que le cours du titre baisse suite à la dégradation de la santé financière de l'émetteur et/ou d'une émission qui augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis à vis de l'investisseur. Ce risque est dû notamment à l'investissement jusqu'à 50% de l'actif net en titres à caractère spéculatif de notation "High Yield" ou non notées pouvant avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de la SICAV.

**Risque de perte en capital :** Le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

**Garantie :** L'OPC n'est pas garanti en capital.

- **Caractéristiques des parts**

Catégorie de part	Code ISIN	Devise de libellé	Valeur d'origine de la part	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées)	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
C	FR0013314903	Euro	1000 euros	Capitalisation	Un millième d'action	Tous souscripteurs. (Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance – Actions C, K et CL).
D	FR0013314895	Euro	1000 euros	Résultat net : distribution Plus values nettes réalisées : distribution (totale ou partielle), capitalisation (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Un millième d'action	Tous souscripteurs.
K	FR0013402096		1000 euros	Capitalisation	Un millième d'action	Tous souscripteurs. (Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance – Actions C, K et CL).
R	FR0013402104	Euro	1000 euros	Résultat net : distribution Plus values nettes réalisées : distribution (totale ou partielle), capitalisation (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Un millième d'action	Tous souscripteurs.
CL	FR001400AU57		1000 euros	Capitalisation	Un millième d'action	Tous souscripteurs. (Il est également destiné à servir de support de contrats d'assurance vie en unités de compte de compagnies d'assurance – Actions C, K et CL).
DL	FR001400AU65	Euro	1000 euros	Résultat net : distribution Plus values nettes réalisées : distribution (totale ou partielle), capitalisation (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) sur décision de la société de gestion	Un millième d'action	Tous souscripteurs.

Catégorie de part	Code ISIN	Devise de libellé	Valeur d'origine de la part	Affectation des sommes distribuables (résultat net et plus-values nettes réalisées)	Montant minimum de souscription initiale	Souscripteurs concernés
I	FR0013314812	Euro	10 000 euros	Capitalisation	100 000 €	Réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels.
J	FR0013402112	Euro	10 000 euros	Capitalisation	100 000 €	Réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels.
IL	FR001400AU40	Euro	10 000 euros	Capitalisation	100 000 €	Réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels.
F	FR0013314804	Euro	10 000 euros	Capitalisation	500 000 €	Réservée exclusivement à la Fondation Notre Dame, la Fondation Le Foyer de Charité, au fonds de dotation « Lourdes United » et à tous les souscripteurs cooptés par ces entités.

Source : DIC, Prospectus Porteurs d'Espérance (01/01/2023)

Toutes les caractéristiques du fonds sont à retrouver sur la documentation réglementaire précontractuelle, disponible sur demande auprès de la Société de gestion.

### ➤ 2.1 b – Modalités de partage

**Actions (C), (D) et (I) :** la société de gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame 50% des frais de gestion. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Notre Dame a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatifs, sociaux et éducatifs d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part.

**Actions (K), (R) et (J) :** la société de gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Le Foyer de Charité 50% des frais de gestion. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Le Foyer de Charité a pour objet le fonctionnement d'un Foyer de Charité comportant des centres catholiques de vie et de travail, la création et l'animation de centres d'éducation scolaire et religieuse de la jeunesse, d'hébergement et d'entretien des personnes concourant aux activités du foyer ainsi que la création d'autres « Foyers de Charité ». Ces versements annuels se feront sous forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

**Action (D) :** distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année, le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Fondation Notre Dame sous la forme d'un don, 50% des sommes distribuées pour l'action D de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

**Action (R) :** distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année, le souscripteur de l'action R s'engage à verser à la Fondation Le Foyer de Charité sous la forme d'un don, 50% des sommes distribuées pour l'action R de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

**Actions (DL) :** Chaque année le souscripteur de l'action DL s'engage à verser au fonds de dotation "Lourdes United" sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action DL de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au

fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé.

**Actions (CL) et (IL) :** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

La **Fondation Notre Dame** a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatifs, sociaux et éducatifs d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part.

La **Fondation Le Foyer de Charité** a pour objet le fonctionnement d'un Foyer de Charité comportant des centres catholiques de vie et de travail, la création et l'animation de centres d'éducation scolaire et religieuse de la jeunesse, d'hébergement et d'entretien des personnes

## ➤ 2.2 - Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte des critères ESG au sein du fonds ?

Deux objectifs de durabilité ont été définis pour le fonds :

- Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse critique<sup>3</sup>
- Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO<sub>2</sub>eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure<sup>4</sup>

Suivi des objectifs de durabilité au 30/12/2022 :

	Objectif 1 (Taux de couverture >90%)	Suivi #1	Objectif 2 (Taux de couverture >70%)	Suivi #2
<b>Porteurs d'Espérance</b>	Surperformer son indice par une moindre exposition aux controverses, en n'investissant pas dans des entreprises faisant l'objet d'une controverse grave.	Portefeuille : 0,00% Benchmark : 5.4%	Surperformer son indice par une intensité carbone (tCO <sub>2</sub> eq / million d'euro de chiffre d'affaires) inférieure.	Portefeuille : 162 Benchmark : 221

<sup>3</sup> Sont considérées comme controverses modérées celles qui sont évaluées en niveau 1, 2 ou 3 selon la méthodologie Sustainalytics (échelle allant de 0 à 5). Les controverses critiques sont évaluées en niveau 4 ou 5 par Sustainalytics.

<sup>4</sup> Les données d'intensité carbone sont fournies par ISS ESG.

### ➤ 2.3 – La SICAV dispose-t-elle de label extra-financier ?

La Sicav dispose du label ISR depuis Janvier 2023.

### ➤ 2.4 - Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement du fonds ?

#### • Pour l'évaluation ESG des entreprises de la poche action

En interne, l'équipe ISR élabore chaque année un planning annuel de recherche ISR. Celui-ci prévoit environ 10 réunions dans l'année, portant sur au moins :

- 8 études de secteurs,
- 1 étude thématique,
- 1 réactualisation multisectorielle.

Planning de recherche élaboré pour l'année 2023 :

Période	Etude
Janv-23	Réactualisation multisectorielle
Fév-23	Transport
Mars-23	Matériaux (hors chimie)
Avril-23	Finance diversifiée
Mai-23	Alimentation, boissons, tabac
Juin-23	Energie
Sept-23	Etude thématique – à définir
Oct-23	Equipements et services de santé
Nov-23	Services commerciaux et professionnels
Déc-23	Chimie

Les études sectorielles, préparées par l'équipe ISR, sont présentées devant un comité ISR, composé de l'association Ethique et Investissement ainsi que de l'ONG CCFD-Terre Solidaire et la Fondation Notre Dame. Ces études mensuelles sont élaborées sur la base des informations ISS ESG, Sustainalytics et Ethifinance.

Ce comité débat sur les sociétés et apporte ses informations et ses opinions sur les entreprises étudiées.

A la fin de chaque comité, l'équipe ISR décide, enrichie des débats dans les comités, de l'univers investissable du secteur étudié, en fonction de sa méthodologie de sélection des entreprises.

A l'externe, Meeschaert AM s'est doté de ressources variées et de bases de données notamment celles des agences de notation sociale **Sustainalytics**, **ISS ESG** ainsi qu'**EthiFinance**, l'expert en gouvernance et en vote d'actionnaires **Proxinvest** et le réseau **ECGS** mais aussi les recherches des différents intermédiaires financiers, des travaux scientifiques, les réglementations nationales et européennes, les traités internationaux, les rapports associatifs, les études Novethic ...

Concernant la documentation d'ISS ESG, l'équipe ISR dispose des rapports d'évaluation des entreprises du Stoxx600, construits autour des piliers ESG.

Une première sélection des valeurs est effectuée sur le principe du classement des notations extra-financières par décile des entreprises. Toutes les sociétés classées dans les déciles 7 à 10 ne sont, sauf exception, pas analysées par l'équipe ISR car leur niveau de mise en place de la politique RSE est trop faible. Les autres sociétés feront l'objet d'une étude approfondie.

Concernant la documentation Sustainalytics, l'équipe ISR dispose des rapports recensant les controverses des entreprises du Stoxx600. Sustainalytics émet un jugement sur chaque controverse, composé d'une note de 1 à 5 en fonction de l'impact sur les parties prenantes (5 étant l'impact le plus fort) et d'une perspective d'évolution (outlook) pour toutes les controverses de catégorie 3 à 5. Cet outlook peut être positif, négatif ou neutre.

Ces rapports permettent d'approfondir l'analyse en prenant connaissance des impacts (négatifs) que peuvent avoir les sociétés sur leurs parties prenantes. Toutes les controverses sont analysées, quel que soit sa catégorie.

L'équipe ISR analyse des sociétés, en dehors du scope du Stoxx600, pour lesquelles elle identifie un potentiel bénéfice social environnemental en lien avec l'activité ou ses pratiques. Pour ces entreprises, Meeschaert AM peut se référer aux analyses Gaïa fournies par Ethifinance, qui va analyser et noter les entreprises sur des critères environnementaux, sociaux, de gouvernance ainsi que des parties prenantes externes.

- **Pour l'évaluation ESG des entreprises de la poche obligations**

L'équipe ISR recourt aux indicateurs développés par le prestataire Sustainalytics, en particulier le ESG Risk rating et le niveau maximal des controverses identifiés pour les émetteurs.

➤ **2.5 - Quels critères ESG sont pris en compte par la SICAV ?**

- **Pour la pondération des secteurs**

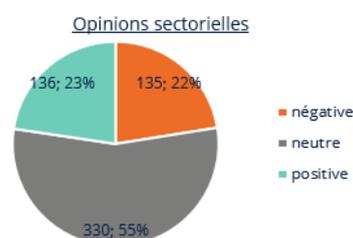
**Définition des risques :** nous avons retenu la cartographie des risques mondiaux du Forum Économique Mondial, répartis en 5 grandes catégories : les risques économiques, les risques environnementaux, les risques technologiques, les risques géopolitiques et enfin les risques sociétaux.

**Définition des opportunités :** nous avons retenu les critères du « mieux vivre » de l'OCDE (OCDE Better Life Index), à savoir le logement, le revenu, l'emploi, les liens sociaux, l'éducation ... Nous les avons complétés avec quelques critères issus de la théorie de la « création de valeur partagée », notamment la croissance inclusive et durable, le développement économique et social, la base de la pyramide, le capital intellectuel et l'innovation, les opportunités digitales, la croissance verte et l'économie circulaire, l'éducation et l'employabilité, la parité, la santé et la sécurité.

Répartition sectorielle définie en interne selon l'opinion :

## Classification sectorielles et opinions ESG

<b>Automobiles &amp; Components</b>	<b>14</b>	<b>Equipements et services de santé</b>	<b>24</b>	<b>Logiciels et services</b>	<b>24</b>
Equipementiers auto	6	Health Care Equipment & Supplies	17	Services informatiques	13
Automobiles	8	Health Care Providers & Services	6	Logiciels	11
<b>Banques</b>	<b>36</b>	Health Care Technology	1	<b>Technology Hardware &amp; Equipment</b>	<b>7</b>
<b>Banques</b>	<b>36</b>	<b>Produits d'hygiène et ménagers</b>	<b>6</b>	Communications Equipment	2
<b>Biens d'équipements</b>	<b>82</b>	Household Products	3	Electronic Equipment, Instruments & Components	4
<b>Aérospatial et défense</b>	<b>8</b>	Personal Products	3	Technology Hardware, Storage & Peripherals	1
Produits de construction	7	<b>Assurances</b>	<b>30</b>	<b>Telecommunication Services</b>	<b>21</b>
Construction & Ingénierie	9	Assurance	30	Diversified Telecommunication Services	17
<b>Equipements électriques</b>	<b>7</b>	<b>Matériaux</b>	<b>52</b>	Wireless Telecommunication Services	4
Conglomérats industriels	8	Chemicals	24	<b>Transportation</b>	<b>15</b>
Machines	31	Matériaux de construction	4	Air Freight & Logistics	4
Sociétés commerciales et distributeurs	12	Containers & Packaging	5	Airlines	4
<b>Services commerciaux et professionnels</b>	<b>19</b>	<b>Mines et métaux</b>	<b>14</b>	Marine	2
Commercial Services & Supplies	8	Produits forestiers et papiers	5	Transportation Infrastructure	5
Professional Services	11	<b>Media &amp; Entertainment</b>	<b>19</b>	<b>Services aux collectivités</b>	<b>31</b>
<b>Consumer Durables &amp; Appareil</b>	<b>24</b>	Divertissement	4	Electricité	13
<b>Household Durables</b>	<b>8</b>	Médias interactifs et services	4	Gaz	5
Leisure Products	3	Médias	11	Producteurs indépendants d'électricité /Energies renouvelables	1
Textiles, Appareil & Luxury Goods	13	<b>Industrie pharmaceutique et biotechnologies</b>	<b>31</b>	Multi-Utilities	9
<b>Consumer Services</b>	<b>12</b>	Biotechnologies	7	Eau	3
Hotels, Restaurants & Loisirs	12	Life Sciences Tools & Services	8		
<b>Diversified Financials</b>	<b>36</b>	Pharmaceuticals	16		
Capital Markets	24	<b>Immobilier</b>	<b>37</b>		
Diversified Financial Services	12	Equity Real Estate Investment Trusts (REITs)	20		
<b>Energies</b>	<b>15</b>	Développement et gestion immobilière	17		
Equipements et services énergétiques	2	<b>Retailing</b>	<b>17</b>		
<b>Pétrole et Gaz</b>	<b>13</b>	Distributors	2		
<b>Vente produits de base</b>	<b>12</b>	Internet & Direct Marketing Retail	6		
<b>Vente produits de base et alimentaires</b>	<b>12</b>	Multiline Retail	3		
<b>Alimentaires, boissons, tabac</b>	<b>28</b>	Specialty Retail	6		
Boissons	11	<b>Semiconductors &amp; Semiconductor Equipment</b>	<b>9</b>		
Produits alimentaires	14	Semiconductors & Semiconductor Equipment	9		
Tabac	3				



Les secteurs à opinion positive visent un taux de sélectivité de 70%, en opinion neutre de 50% et en opinion négative de 30%.

- **Pour la sélection des entreprises**

Un premier filtre d'exclusion des activités controversées s'applique aux entreprises qui ont une part non négligeable de leur chiffre d'affaires (> 5%) dans : l'armement illégal, les jeux d'argent, la bioéthique et la pornographie. De plus, la politique charbon de la société de gestion Meeschaert AM est appliquée : production d'électricité à partir de charbon, exploitation de mines de charbon thermique, développement de nouveaux projets de centrales à charbon. De plus, les entreprises dont le chiffre d'affaires dans les armes controversées est supérieur à 1% sont exclues.

Les entreprises ayant passé le premier filtre d'exclusion des activités controversées sont ensuite évaluées sur la base de critères extra-financiers tels que :

- Le respect des droits de l'Homme
  - La **politique sociale** menée par les entreprises
  - La gestion des **impacts environnementaux** liés à leur activité
  - La qualité des relations nouées avec les **fournisseurs** et les **clients**
  - Les partenariats tissés avec les **communautés locales** des lieux d'implantation
  - La **gouvernance** mise en œuvre.
- **Focus sur la création de « valeur partenariale et entrepreneuriale »**
  - La conception de nouveaux produits
    - Innovation de l'offre produits / services, réponse à de nouveaux besoins
    - Evolution des produits / Eco-conception
    - Ouverture vers de nouveaux marchés
  - La redéfinition de la productivité dans la chaîne de valeur
    - Valeur Humaine

- Valeur Environnementale
- Valeur managériale et entrepreneuriale
- Le développement de clusters locaux
  - Développement local
  - Partenariats industriels (R&D, JV...)
  - Partenariats associatifs et publics

- **Méthodologie de définition de l'investissement durable au sens SFDR**

Le règlement « disclosure » (SFDR) a défini le cadre suivant pour définir un investissement durable, composé de 3 dimensions :

1. **Contribution** : investissement dans une activité contribuant à un objectif environnemental ou social
2. **DNSH** : investissement qui ne cause pas de préjudice significatif à l'un de ces objectifs
3. **Bonne gouvernance** : investissement dans les sociétés qui appliquent de bonnes pratiques de gouvernance

Meeschaert Asset Management a mis en application cette approche de la manière suivante :



➤ **2.6 - Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par la SICAV ?**

Le changement climatique est étudié à plusieurs niveaux dans la SICAV :

- Etude de l'impact de l'activité sur le changement climatique ;
- Analyse des impacts liés aux opérations ;
- La démarche de transition vers une économie bas-carbone.

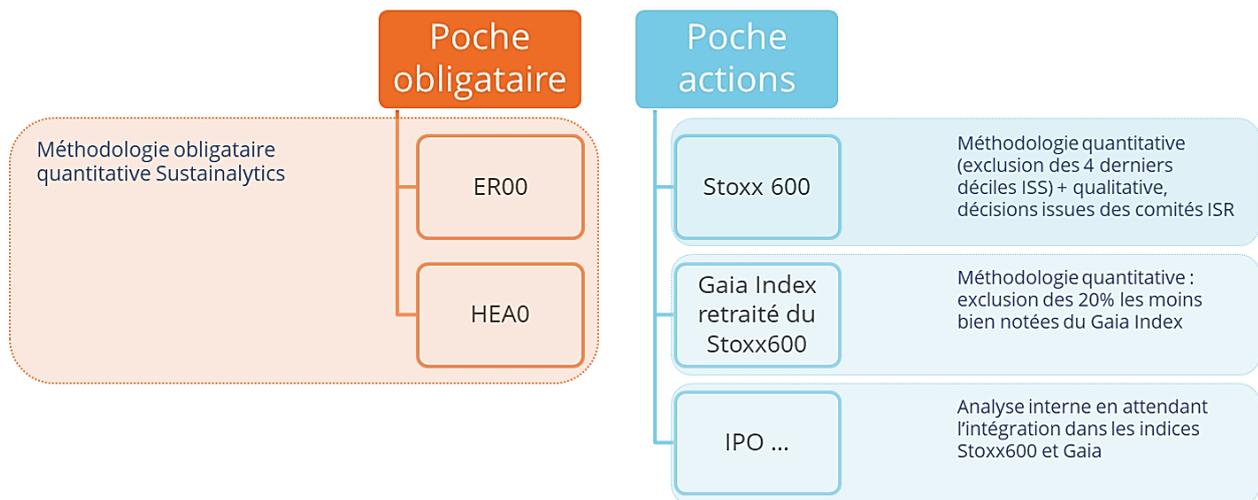
Au niveau des risques environnementaux, nous étudions l'impact sur le climat (les risques physiques et les risques de transition associés), mais aussi l'impact des entreprises sur la biodiversité, la préservation des ressources naturelles, la gestion de l'eau (consommation et pollution).

Les opportunités liées sont également prises en compte, notamment lorsque les entreprises développent une solution ayant un impact positif sur l'environnement et le changement climatique.

L'analyse des entreprises relative au changement climatique est prospective : elle prend en compte le dynamisme dans lequel l'entreprise s'inscrit afin de déterminer la tendance dans laquelle elle se projette du point de vue de la transition vers une économie bas carbone.

➤ **2.7 - Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG (construction, échelle d'évaluation ...) ?**

• **Méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des entreprises**



• **Actions**

Afin d'assurer la qualité et la pérennité de notre méthode de travail, notre comité de gestion ISR se réunit dix fois par an. Composé de notre équipe ISR et de nos partenaires associatifs, chaque comité présente les résultats d'une nouvelle étude sectorielle ou thématique, réalisée par les analystes ISR de Meeschaert Asset Management.

Pour la sélection des entreprises issues du Stoxx 600, l'évaluation intègre principalement les notations extra-financières d'ISS ESG, complétées par les informations issues des différentes parties-prenantes. Pour qu'une entreprise puisse être intégrée au périmètre d'investissement, elle doit être classée dans l'un des 6 premiers déciles selon la classification ISS ESG. Autrement dit, quand un titre se situe en-dessous de ce seuil, il est de facto sorti du périmètre d'investissement, sauf exception justifiée par un argumentaire ESG. Ce filtre assure à minima 20% d'exclusion de l'indice Stoxx600. Cependant, une bonne note ne signifie pas automatiquement l'intégration de la valeur au périmètre : cette décision, prise en concertation avec nos partenaires associatifs, dépend des résultats de l'étude interne.

Pour les entreprises de taille plus petite (valeurs moyennes) ou appartenant à une autre zone géographique, une évaluation interne permet de déterminer leur profil ESG. Les principales sources d'informations sont le rapport de développement durable et les travaux des intermédiaires financiers. Les analyses du service d'Ethifinance nommé Gaia Rating permet de recourir à une démarche analytique et des notations alignées avec le profil des petites et moyennes capitalisations. Un premier filtre quantitatif permet d'exclure au minimum 20% de l'indice Gaia.

Les comités de gestion ISR sont caractérisés par leur forte interactivité : chacun de nos partenaires enrichit le débat, en partageant son expérience et en faisant valoir les valeurs de son institution. A

la fin du comité, nous procédons à une sélection rigoureuse des entreprises dont le niveau de responsabilité sociale correspond à nos critères ISR. Elles intègrent alors le périmètre d'investissement ISR Meeschaert Asset Management, outil de base utilisé par les gérants de nos fonds ISR.

La méthode de sélection ISR des entreprises repose sur trois étapes :

1. **La pondération sectorielle.** Aucun secteur n'est exclu dans cette méthode. Toutefois, une évaluation ISR des secteurs est réalisée à partir de l'identification des risques et opportunités de chacun d'entre eux. Cette première analyse se base sur le principe de préservation des « biens communs » et permet un score sectoriel, qui fixe une pondération par secteur.
2. **L'analyse des entreprises sous l'angle de la création de valeur partagée** (au sens de M. Porter). Celle-ci permet d'intégrer une dimension supplémentaire plus prospective des entreprises. Une grille d'analyse met en lumière les trois domaines évoqués par l'économiste américain Michael Porter, à savoir la conception de nouveaux produits et marchés, la redéfinition de la productivité dans la chaîne de valeur et enfin le développement de clusters locaux. Cette grille d'analyse complète l'analyse traditionnelle de la RSE des entreprises.
3. **L'intégration positive** élargit le spectre de la gestion ISR à des émetteurs de petites et moyennes capitalisations. Ces sociétés, issues d'un secteur ayant un impact positif significatif sur la société, intègrent l'univers d'investissement du fonds.



Le classement des entreprises sélectionne les émetteurs les plus performants en matière sociale et environnementale. Au-delà de l'analyse ESG classique, il s'agit de mettre en valeur les entreprises qui répondent aux **critères de la « Création de Valeur Partagée »**, c'est-à-dire qui définissent leur stratégie dans une perspective de développement social et environnemental sur le long terme. Cette approche vise donc à identifier des sociétés innovantes, proactives, avec un projet managérial de qualité.

Les critères analysés sont la stratégie d'innovation de l'entreprise (création de nouveaux produits, réponse à de nouveaux besoins, écoconception des produits, création de nouveaux marchés), la productivité environnementale et sociale dans la chaîne d'approvisionnement (impact environnemental de l'activité, consommation d'eau, d'énergie, santé et sécurité des collaborateurs, compétences des employés, durabilité des relations avec les fournisseurs), le développement des

clusters industriels locaux (développement local, partenariats industriels, engagements associatifs et publics).

En complément, **l'intégration positive** sélectionne des entreprises de taille moyenne, dont le projet économique comporte une forte valeur ajoutée sociale ou environnementale. De nouvelles thématiques sont ainsi privilégiées telles que la santé, la gestion de la dépendance, l'éducation...

La grille d'analyse s'appuie sur le dialogue historique engagé avec les clients et partenaires de Meeschaert AM, notamment la prédominance du facteur humain dans le fonctionnement de l'entreprise et l'impact de son activité.

Des critères complémentaires d'investissement sont issus de source universitaire ou d'organisation internationale, comme le Forum Economique Mondial, l'OCDE, le concept de « valeur partagée » développé par l'économiste M. Porter etc.

La méthode de sélection conserve ses grandes spécificités dans le temps. De façon occasionnelle, elle peut toutefois s'élargir à de nouveaux critères ESG en fonction de l'évolution des enjeux et des informations disponibles. Ainsi, depuis la définition de ce processus au début des années 1980, les critères environnementaux ont pris une place plus importante, parallèlement à la prise de conscience publique des dangers du changement climatique. Plus récemment, la prévention des risques psycho-sociaux est devenue un enjeu majeur dans l'évaluation de la politique santé et sécurité d'une entreprise. De même, la promotion de la transparence fiscale des entreprises constitue une demande croissante de la part de nos partenaires associatifs : nous intégrons désormais cet élément dans l'analyse des entreprises.

Ces critères ESG permettent de toujours assurer un taux d'exclusion d'au moins 20% de la poche actions.

- **Obligations**

Une méthode distincte de la méthodologie de la poche actions a été définie pour la sélection des obligations

L'analyse ESG des émetteurs repose sur les analyses fournies par Sustainalytics. La méthodologie quantitative est un modèle d'analyse et de sélection des entreprises et des émetteurs présentant les meilleurs profils de risque ESG au sein d'un univers de départ d'environ 700 émetteurs correspondant aux indices High Yield HEA0 et ER00.

L'ensemble des valeurs de l'univers défini est analysé au travers de critères extra-financiers selon des critères définis par l'équipe d'analyse ISR interne :

- 1) Exclusion des émetteurs dont une part non négligeable de l'activité (5% du chiffre d'affaires) est réalisée dans le tabac, l'alcool, la pornographie, les jeux d'argent, l'armement, les OGM ou les pesticides. Par ailleurs, le fonds applique la politique de sortie du charbon de la société de gestion qui concerne les producteurs d'électricité à partir de charbon et l'exploitation de mines de charbon.
- 2) Exclusion des émetteurs présentant des controverses ESG dont la sévérité est évaluée à un niveau 4 ou 5 par Sustainalytics (5 étant le niveau de controverses le plus sévère).
- 3) Exclusion des émetteurs les moins bien notés (ESG Risk Score : échelle de notation de Sustainalytics allant de 0 à 100 pour les entreprises présentant un profil de risque ESG le plus important).

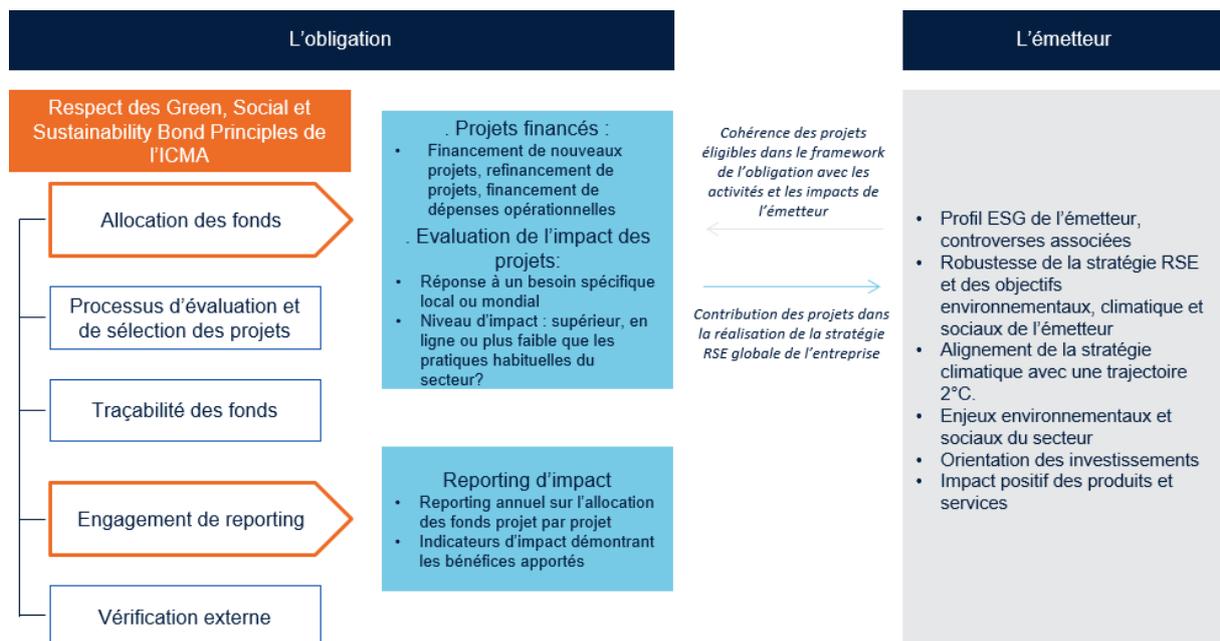
Ces critères ESG permettent de toujours assurer un taux d'exclusion d'au moins 20% de la poche obligataires.

- **Obligations vertes, sociales et durables**

Une base de données d'obligations vertes, sociales ou durables a été constituée au fil du temps par l'équipe ISR et les gérants obligataires, et recense les obligations éligibles pour les périmètres ISR.

L'analyse des obligations vertes, sociales et durables comprend :

- Le respect des Green, Social et Sustainable Bonds Principles de l'International Capital Market Association<sup>5</sup> (dont les lignes directrices sont détaillées dans le schéma ci-dessous)
- Les pratiques ESG de l'émetteur, son positionnement pour une transition durable, et la cohérence des projets financés avec la stratégie de l'entreprise.



➤ **2.8 - A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?**

- **Actions**

Les notations ESG sont révisées lors de chaque étude sectorielle ou thématique, soit environ tous les 18 mois. Toutefois, afin de maintenir les notations ESG proches de la réalité, la réactualisation multisectorielle annuelle est réalisée pour réviser les notations ESG des sociétés qui ont vu leur profil ESG fortement évoluer (détérioration ou amélioration).

La base de données est actualisée après chaque comité, afin de tenir un référentiel ISR à jour.

Un suivi des controverses est envoyé toutes les deux semaines par le prestataire Sustainalytics, cela permet à l'équipe ISR de suivre régulièrement l'évolution du niveau de gravité des controverses déjà existantes mais aussi l'apparition ou disparition de controverse. Par ailleurs,

<sup>5</sup> ICMA : <https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/>

lorsqu'une controverse importante surgit, l'équipe ISR se réserve le droit d'ajuster la notation ESG et les périmètres ISR.

- **Obligations**

Concernant la poche obligations, une actualisation mensuelle du périmètre éligible est faite en début de mois en utilisant les informations fournies par Sustainalytics.

### 3. Processus de gestion

#### ➤ 3.1 - Comment les résultats de la recherche ISR sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

L'analyse ESG intervient en amont de la sélection des entreprises et des émetteurs dans lesquels investit la SICAV.

L'univers d'investissement initial est composé du Stoxx 600 et d'un vivier d'une centaine d'entreprises supplémentaires, principalement sélectionnées au sein des thématiques favorables à la préservation et l'amélioration de la vie humaine : énergies renouvelables, efficacité énergétique, sécurité et santé, etc. A partir de cet univers, trois étapes interviennent : l'exclusion, la valeur partenariale et entrepreneuriale et l'intégration positive (voir explications §2.7).

Le filtre de sélection ESG, appliqué dans le cadre des analyses sectorielles et thématiques, est enrichi d'une compréhension économique et financière des grands enjeux qui dominent l'évolution du secteur étudié. Cette appréhension sectorielle globale nous semble en effet indispensable à la compréhension des défis que doivent relever les entreprises. Par exemple, si le modèle économique d'un secteur est en pleine mutation, l'importance accordée à la gestion des ressources humaines et à l'accompagnement des salariés dans le cadre de plans de restructurations devra être d'autant plus prépondérante dans la grille d'analyse ESG. Ces étapes permettent de déterminer le « périmètre d'investissement ISR » de Meeschaert AM, composé de l'ensemble des entreprises dans lesquelles les gérants des fonds ISR peuvent investir. Les décisions d'investissement n'interviennent donc qu'en aval et ne peuvent s'effectuer en dehors du périmètre ISR.

Les décisions prises par l'équipe ISR sur le périmètre ISR sont transmises, oralement et par mail, à tous les gérants de Meeschaert AM.

Le périmètre d'investissement ISR évolue sur une base mensuelle : que ce soit pour des raisons d'ordre structurel ou conjoncturel, la décision peut être prise de sortir une ou plusieurs entreprises de ce référentiel. Lorsque le cas se présente, le gérant du fonds doit vendre l'ensemble de la ligne dans une période de trois mois s'il est investi dans l'entreprise concernée.

En 2022, aucune société n'a été sortie du portefeuille pour des raisons extra-financières.

Les investisseurs ne sont pas directement informés des désinvestissements, sauf dans le cadre de réunions de présentation de notre méthodologie, ou sur demande.

#### ➤ 3.2 - Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Au-delà des critères environnementaux de l'analyse ESG des entreprises (voir §2.5), les critères liés au changement climatique sont pris en compte dans la construction du portefeuille pour investir dans des solutions environnementales spécifiques mais aussi en identifiant des potentiels risques financiers liés (c'est le cas notamment des « stranded assets » dans les industries liées aux énergies fossiles).

➤ **3.3 - Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille du fonds ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors liquidités, Etats, solidaires) ?**

La gestion ISR doit porter à minima sur 90% de l'actif net (hors liquidités, Etats, solidaires). La part des émetteurs qualifiés ESG dans le portefeuille du fonds doit être durablement supérieure à 90% du portefeuille (hors liquidités, Etats, solidaires). Au 30/12/2022, tous les investissements, hors liquidités, Etats et titres solidaires, font l'objet d'une analyse ESG.

Lors d'un contrôle, un investissement non éligible a été constaté dans le fonds, suite à un signalement formalisé par mail aux équipes de gestion, la valeur a été désinvestie les jours suivants.

➤ **3.4 - Le process d'évaluation ESG et/ou le processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?**

Le processus a été adapté en 2022 sur la poche action pour prendre en compte la superposition des valeurs dans les indices Gaia Europe/France et le Stoxx600.

➤ **3.5 - Une part des actifs du fonds est-elle investie dans des organismes solidaires ?**

La SICAV ne prévoit pas d'investir dans des organismes solidaires. Aucun n'est intégré au fonds au 30 décembre 2022.

➤ **3.6 – La SICAV pratique-t-elle le prêt de titres ?**

La SICAV ne pratique pas de prêts de titres.

➤ **3.7 – La SICAV utilise-t-elle des instruments dérivés ?**

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition. Les engagements ne pourront excéder 100% de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

- **Nature des marchés d'intervention :**

- ◇ réglementés
- ◇ organisés
- ◇ de gré à gré

- **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- ◇ action
- ◇ taux
- ◇ change
- ◇ crédit
- ◇ autres risques (à préciser)

- **Nature des interventions :**

l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion :

- ◇ couverture
- ◇ exposition
- ◇ arbitrage
- ◇ autres natures

- **Nature des instruments utilisés :**

- ◇ futures
- ◇ options
- ◇ swaps
- ◇ change à terme
- ◇ dérivés de crédit
- ◇ autres natures (à préciser)

- **La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- ◇ couverture du risque de taux
- ◇ couverture du risque de crédit
- ◇ couverture du risque actions
- ◇ couverture du risque de change
- ◇ reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions, change et taux
- ◇ autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques de taux, de crédit, actions ou de change.

Les options sur les marchés à terme de taux d'intérêts ou de change sont utilisés pour protéger le portefeuille contre une hausse éventuelle des taux d'intérêts ou une baisse de la devise.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples. Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 50% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes à l'exception des titres convertibles contingents dans la limite de 20% de l'actif net.

➤ **3.8 – La SICAV investit-elle dans des OPC ?**

Concernant l'investissement sur les OPC limité à 10% maximum de l'actif net : Le fonds pourra investir dans des fonds ayant le label ISR ou respectant eux-mêmes les critères quantitatifs issus de ce label, à savoir une réduction de 20% de leur univers d'investissement initial ainsi qu'un taux

d'analyse supérieur à 90% de l'actif net (hors liquidités détenues à titre accessoires). Certains critères de sélection pouvant être différents, la stratégie ISR du fonds pourrait ne pas être parfaitement harmonisée. Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds pourra avoir recours à des OPC « Monétaires ».

Les critères de sélection sont à la fois quantitatifs (performances historiques, la volatilité, indicateurs de risque extrême...) et qualitatif (qualité de la société de gestion, processus de gestion, univers d'investissement, qualité du reporting, rendez-vous avec le gérant pour le suivi de ses opérations, reconnaissance de l'industrie : prix, récompenses, étoiles...).

Au 16 décembre 2022, 9.29% de l'actif net de Porteurs d'Espérance est investi dans des OPC :

Code ISIN	OPC	Poids	Stratégie d'investissement
<b>FR0000970980</b>	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	0,28%	SFDR : article 8
<b>FR0000971806</b>	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	0,41%	Label ISR, SFDR : article 8
<b>FR0000981946</b>	MAM EURO HIGH YIELD ESG Part C	0,29%	Label ISR, SFDR : article 8
<b>FR0013291879</b>	GemAsia I	1,36%	Label ISR, SFDR : article 8
<b>FR0013333531</b>	MAM SUSTAIN USA FCP PART E	2.99%	SFDR : article 8
<b>FR0014009BP1</b>	MAM TARGET 2027 C	1.25%	SFDR : article 8
<b>FR0011683069</b>	MAM IMPACT GREEN BONDS PART I	2.68%	Label ISR, Label Greenfin, SFDR : article 9

## 4. Contrôle ESG

- **4.1 - Quels sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la Société de gestion du fonds ?**

### Contrôles de 1<sup>er</sup> niveau

- L'équipe ISR envoie un mail à l'équipe des risques et au middle afin qu'ils vérifient les critères de sélectivité des périmètres des fonds et le taux d'exclusion.
- Le middle vérifie le respect des 90% / 10% des investissements en fonction des périmètres ISR éligibles.
- Contrôle réalisé par l'équipe ISR lors de la réalisation du rapport ESG. C'est l'occasion pour l'équipe ISR de s'assurer que chaque ligne du portefeuille est bien intégrée au périmètre d'investissement ISR du fonds.
- L'équipe des risques vérifient les indicateurs sélectionnés comme objectifs de durabilité afin de suivre les taux de couverture et s'assurer de la surperformance du fonds par rapport au benchmark.

### Contrôles de 2<sup>nd</sup> niveau

L'équipe de contrôle interne et conformité :

- S'assure de la bonne tenue des comités ISR,
- S'assure que les conclusions des comités ISR sont formalisées et diffusées,
- S'assure que les équipes de gestion mènent les actions nécessaires afin d'appliquer les décisions prises en comité ISR,
- S'assure de la présence effective de valeurs ISR issues de la base ISR MAM à la date du contrôle et du calcul du pourcentage par rapport au portefeuille pour s'assurer du respect de la limite affichée dans le prospectus.
- S'assure de la surperformance des deux objectifs de durabilité en comparaison avec le benchmark et vérifie les taux de couvertures associés.

### Contrôle de risque global

Le département des risques réalise un screening des entreprises en fonction des niveaux de controverses déterminés par Sustainalytics.

### Contrôle par un organisme indépendant

En complément du dispositif de contrôle interne, un contrôle par un organisme indépendant est réalisé dans le cadre de la labellisation de certains fonds ISR.

En effet, pour les fonds ISR labellisés, le processus d'analyse et la méthodologie sont analysés par le cabinet EY, Deloitte ou Novethic, en charge de l'application du cahier des charges du label ISR et du label Greenfin.

Trois fonds ont obtenu le renouvellement du label ISR en 2020, Le processus de labélisation ISR implique un audit initial en année n puis deux audits de suivi en années n+1 et n+2.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2022.

Cinq fonds ont obtenu le label ISR pour la première fois en 2023.

Un fonds a obtenu le label Greenfin attribué pour un an.

## 5. Mesure d'impact et rapport ESG

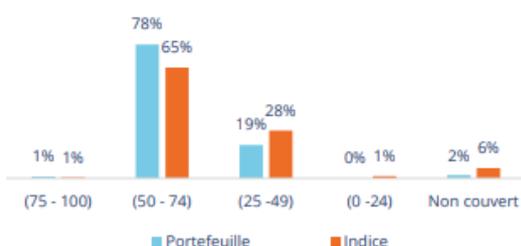
### ➤ 5.1 - Comment est évaluée la qualité ESG du fonds ?

Un rapport, publié chaque mois, présente les données financières du fonds telles que la performance, l'allocation d'actifs ou encore l'allocation sectorielle.

Dans le cadre de la labellisation du fonds, une page dédiée à des informations ESG a été ajoutée au rapport de gestion du fonds. Celui-ci est disponible sur le site internet de Meeschaert AM.

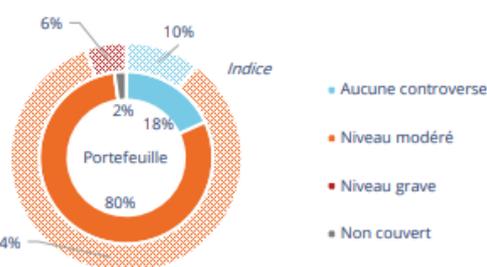
Exemple :

#### Répartition des notations des entreprises\*\*



Source : ISS ESG

#### Exposition aux controverses

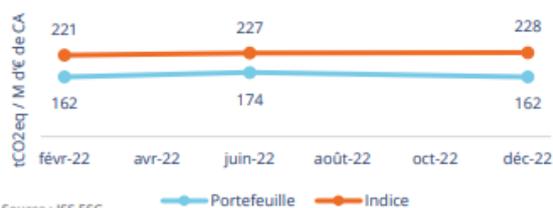


Source : Sustainalytics

#### Indicateurs ISR

	Fonds	Univers
% ISR (hors cash et Etat)	> 90%	-
Intensité carbone* (tCO2e/M d'€ de CA)	162	228
% Controverses graves	0%	5,7%

#### Evolution de l'intensité carbone



Source : ISS ESG

Des informations supplémentaires, ainsi que d'autres documents, sont disponibles sur le site internet <https://meeschaert-am.com/>. Notre document de présentation de la méthodologie Meeschaert AM et les rapports mensuels de nos fonds ISR sont téléchargeables en ligne. Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact ».

### ➤ 5.2 - Quels indicateurs d'impact ESG sont utilisés par la SICAV ?

Le fonds dispose d'un rapport d'impact comportant des indicateurs E, S, G et liés aux droits humains.

Les indicateurs sont établis à partir de données provenant d'ISS ESG, de Sustainalytics et de Bloomberg.

Le rapport d'impact est disponible sur la page du fonds sur le site internet de Meeschaert AM et sera mis à jour chaque année.

Pour l'environnement le fonds reporte la part des entreprises en portefeuilles ayant des objectifs climatiques, l'intensité carbone et la température du portefeuille.

Pour le social, le fonds reporte le taux de fréquence des accidents ainsi que la part du portefeuille investi dans des entreprises ayant des politiques de prévention des accidents.

Pour la gouvernance, le fonds reporte la féminisation des conseils d'administration en moyenne pondérée et la part de sociétés dans le fonds ayant un conseil d'administration majoritairement indépendant.

Pour les droits humains, le fonds reporte le poids des sociétés signataires du Pacte Mondial et la répartition du portefeuille par niveau maximal de controverses.

Meeschaert AM a souhaité appliquer la même approche d'empreinte carbone d'un portefeuille aux enjeux sociaux afin d'apporter de nouvelles façons de prendre en compte les paramètres sociaux au sein des gestions. La première empreinte sociale d'un fonds a donc été publiée en septembre 2018 : celle de MAM Human Values. Celle-ci a été mise à jour en 2021. Ce travail a été appliqué au fonds Porteurs d'Espérance.

## EMPREINTE SOCIALE DE MAM HUMAN VALUES AU 31 AOUT 2021

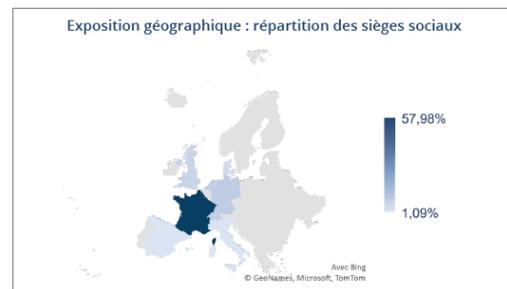
MÉTHODE DÉVELOPPÉE PAR LE DÉPARTEMENT DE RECHERCHE ISR DE MEESCHAERT AMILTON AM



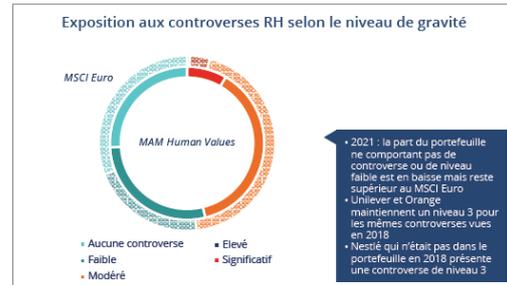
### Exposition du portefeuille



Source : Meeschaert Amilton AM



Source : Meeschaert Amilton AM

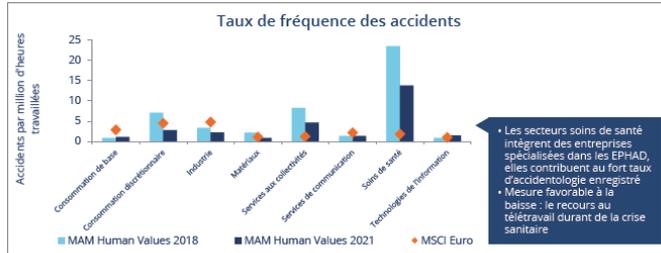


Source : Sustainalytics

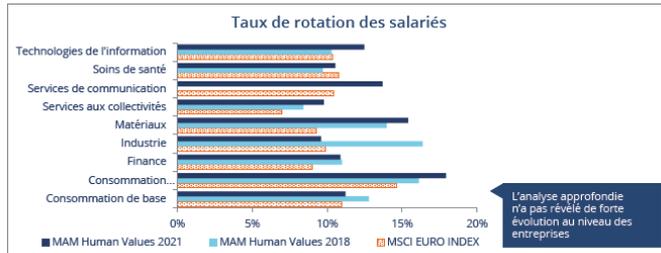
Pour comparer les résultats du portefeuille MAM Human Values, nous avons majoritairement eu recours à l'indice MSCI Euro qui est représentatif du marché actions européen.

## Indicateurs globaux d'impact

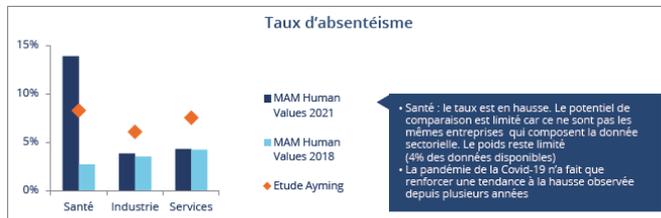
### Comparaisons sectorielles



Sources : rapports d'entreprises



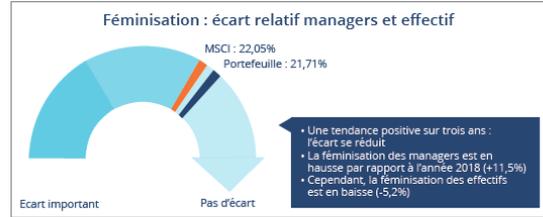
Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises, 13ème baromètre Ayming

Meeschaert Asset Management S. A. S au capital de 125 000 euros R.C.S. PARIS B 329 047 435 - NAF 6430 Z - Numéro de TVA intra-communautaire FR 89329047435 - Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 040 00025

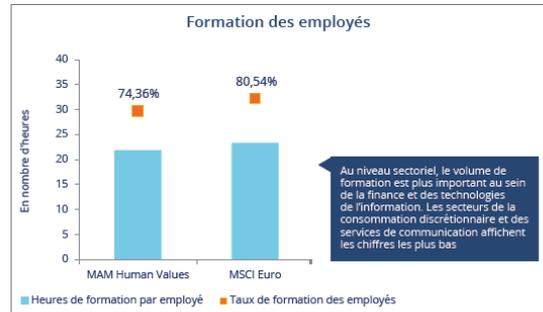
### Comparaisons avec l'indice



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises



Sources : rapports d'entreprises

Voici les axes méthodologiques définis :

- Une **cartographie - sectorielle et géographique** - de l'exposition du portefeuille aux risques sociaux permet, au préalable, d'apporter un réel éclairage sur les thématiques les plus pertinentes,
- Une **classification sectorielle** reflétant les caractéristiques sociales de chaque activité est indispensable. La comparaison doit s'effectuer sur une base homogène, qui reflète la réalité industrielle et sociale d'une activité et non la construction de nomenclatures boursières, afin d'évaluer les performances sociales de façon cohérente,
- Des **indicateurs, comparés à des référentiels adaptés**, ont ainsi été conçus sur les thématiques suivantes : accidentologie, rotation du personnel, absentéisme, intégration de personnes en situation de handicap, parité managériale, niveau de controverses sociales.

Une note méthodologique a été rédigée afin de faciliter la lecture de ce document et d'expliquer les limites auxquelles l'équipe ISR s'est confrontée.

L'empreinte sociale du fonds Porteurs d'Espérance a été réalisée et est disponible sur demande auprès de Meeschaert AM à l'adresse [contact-mam@meeschaert.com](mailto:contact-mam@meeschaert.com).

Le fonds fait l'objet d'un rapport d'impact annuel, intégrant notamment l'empreinte carbone, l'empreinte sociale, mais également des indicateurs liés aux impacts sur les droits humains et la gouvernance d'entreprise.

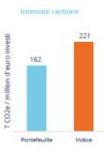
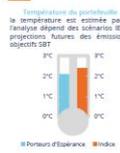
## • Rapport d'impact de Porteurs d'Espérance

### PORTEURS D'ESPERANCE RAPPORT D'IMPACT

MEESCHAERT AMILTON  
28/02/2022

ISIN FR0013299674	SFDR Article 8	Température du portefeuille 2,1°C (indice: 2,4°C)	Coût potentiel des externalités ESG par euro de CA 0,19€
----------------------	-------------------	--	--

#### Environnement



#### Social



#### Gouvernance



#### Droits Humains



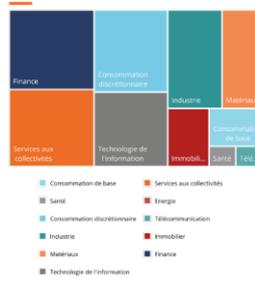
#### Externalités ESG potentielles

Coût potentiel des externalités ESG  
Le coût potentiel des externalités monétise les impacts ESG de l'entreprise sur l'ensemble de sa chaîne de valeur. Il est exprimé en centimes d'euros par euro de chiffre d'affaires généré par l'entreprise.

Indicateur	Fonds	Indice
Coût potentiel des externalités ESG	0,19	0,19
Coût potentiel des externalités E	0,13	0,12
Coût potentiel des externalités S	0,03	0,03
Coût potentiel des externalités G	0,03	0,03



#### Exposition sectorielle



#### Exposition géographique



#### Taux de couverture

Indicateur	Fonds	Indice
Température du portefeuille	88,8%	92,7%
Emissions de CO2	88,8%	92,7%
Objectifs climatiques	88,8%	92,7%
Taux de fréquence des accidents	42,7%	34,3%
Écart de parité	85,2%	85,9%
Système d'alerte	67,6%	66,2%
Féminisation des conseils	69,7%	69,6%
Contraintes des normes internationales DR	94,8%	93,9%
Niveau maximal de controverses	95,3%	99,3%
Scope	94,0%	92,40%

#### Moyens à disposition

Moyens humains  
Meeschaert Asset Management dispose d'une équipe de Recherche ESG composée de 4 personnes. Cette équipe est notamment chargée de l'analyse et de la mesure d'impact extra-financier des fonds.

Équipement de données ESG  
En parallèle, l'équipe de Recherche ESG s'entoure de prestataires et se dote d'outils pour mesurer l'impact extra-financier des fonds.

- ISS ESG, pour les données liées au carbone, aux droits humains, au social et à la gouvernance
- Socialmatics, pour régénérer les controverses
- Scope pour la mesure des coûts potentiels des externalités ESG et de l'exposition dans la chaîne de valeur.

## ➤ 5.3 - Quels sont les supports média permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR de la SICAV ?

Le [site internet de Meeschaert AM](https://www.meeschaert-am.com) publie l'ensemble de la documentation légale propre à chacun des fonds, ainsi que les fiches de reporting mensuelles, le Code de Transparence actualisé chaque année.

Il comporte un onglet « Investissement Responsable » dédié aux activités ISR de Meeschaert AM et contient l'ensemble des politiques d'investissement responsable et différents travaux de recherche.

Plus précisément :

- les méthodologies de sélection des entreprises et des Etats, et renvoie aux Codes de Transparence des fonds ISR
- les documentations propres à chaque fonds ISR (documentation légale, fiches mensuelle, code de transparence)
- la politique et l'activité de vote aux assemblées générales (y compris les statistiques de votes de la saison), ainsi que les actions d'engagement actionnarial
- les dernières études ESG sectorielles de l'équipe d'analystes ISR
- la présentation des partenaires (associations et ONG, membres du comité d'experts, etc)

Il est également possible de nous envoyer directement vos questions par mail, en cliquant sur la rubrique « Contact » dans l'onglet à droite de la page d'accueil.

Par ailleurs, Meeschaert AM a publié en 2020 son Rapport d'investisseur responsable, disponible [ici](#)

## 6. Politique d'engagement

La politique d'engagement, mise à jour en 2022 et disponible sur le site internet, de MAM est composée de plusieurs volets :

- L'engagement en vue de faciliter la prise de décision sur l'intégration ou non d'une société dans le périmètre ISR. Cet engagement se réalise en rencontrant les entreprises, à travers des roadshow et autres moyens pour rencontrer les entreprises.
- L'engagement collaboratif, qui permet de s'adosser à un collectif d'investisseurs pour demander l'amélioration des pratiques au sein des grosses entreprises. Cet engagement se concrétise au moment des dépôts de résolutions ou autre coalition d'investisseurs.
- Une politique d'engagement spécifique cible des sociétés d'une taille inférieure aux grandes capitalisations du Stoxx600. Elle a pour démarche de se concentrer sur les enjeux sociaux et sociétaux. L'objectif de cette politique est de contribuer à l'amélioration de la transparence au sein des plus petites capitalisations, ainsi que de les accompagner dans l'amélioration de leurs pratiques ESG.

### ➤ 6.1 - Quels sont les objectifs de la politique d'engagement ?

Les objectifs de la politique d'engagement de Meeschaert AM sont multiples :

- Aider à la décision d'intégration de l'entreprise au périmètre d'investissement, par une meilleure compréhension des stratégies ESG internes.
- Faire remonter, auprès de responsables du développement durable et des ressources humaines, les controverses identifiées par les réseaux de nos partenaires associatifs dans les lieux d'implantation d'usines appartenant au groupe.
- In fine, s'impliquer de façon proactive dans l'amélioration des politiques et des pratiques de certaines entreprises, en matière sociale, environnementale et de gouvernance.

### ➤ 6.2 - Comment la SICAV établit-elle la liste des entreprises/émetteurs avec lesquels elle va, en priorité, pratiquer l'engagement ?

Dans le cadre des études sectorielles et thématiques, un panel de cinq ou six entreprises est déterminé chaque année, en fonction de la singularité de leur démarche ESG (cette dernière pouvant être aussi bien positive que négative). Il convient alors de les rencontrer afin d'approfondir notre compréhension des bonnes pratiques mises en place ou, à l'inverse, de les alerter sur les manquements qui nous semble émerger de leurs politiques internes.

Les enjeux de gouvernance sont également suivis par les analystes ISR. En effet, les récentes annonces du projet de Veolia de racheter son concurrent Suez et l'annonce de ce dernier de créer une fondation néerlandaise pour y placer sa branche Eau France, ont causé une violation des droits des actionnaires minoritaires. Meeschaert AM s'est associé à la lettre d'engagement envoyée par Proxinvest à Suez en octobre 2020, pour demander à l'entreprise plus de transparence sur la création de cette fondation, et une égalité de traitement de tous les actionnaires.

Par ailleurs, au sein du réseau « Shareholders for Change » dont Meeschaert AM est membre fondateur, nous sommes amenés à participer à des actions d'engagement pilotées par d'autres membres mais aussi d'impliquer les membres dans nos actions d'engagement.

Le réseau se concentre sur les thématiques d'engagement suivantes : les droits de l'Homme, les pratiques fiscales et la justice fiscale, ainsi que les émissions de CO2 et le changement climatique.

### ➤ 6.3 - Qui pratique l'engagement au nom de la SICAV ?

La politique d'engagement est effectuée par notre équipe d'analystes ISR, en lien avec les gérants et les partenaires impliqués dans cette thématique (Proxinvest, CCFD – Terre Solidaire, Ethique et Investissement...).

L'agence de notation sociale Ethifinance soutient ponctuellement les actions d'engagement menées par Meeschaert AM dans le cadre de son dialogue avec les petites et moyennes capitalisations boursières.

En outre, le réseau Shareholders for Change est un relai d'engagement au nom des fonds gérés par Meeschaert AM.

### ➤ 6.4 - Quelles sont les méthodes d'engagement employées ?

Depuis 2013, Meeschaert AM a formalisé sa politique d'engagement afin de structurer le dialogue instauré avec les entreprises. Elles prennent la forme de dialogue (lettre et rencontres), de participation aux AG et de dépôts de résolution.

Forte de l'expérience acquise en 2020 avec le dépôt de la première résolution climat lors d'une assemblée générale française, Meeschaert AM soutient le principe du « Say on Climate ». Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'action engagée en mai dernier, aux côtés de dix co-déposants européens, vis-à-vis du groupe pétrolier Total lors de sa dernière assemblée générale. En effet, à l'instar du Say on Pay grâce auquel les actionnaires s'expriment chaque année sur la politique de rémunération des dirigeants, est désormais intégré dans les assemblées générales des entreprises cotées, Meeschaert AM considère que la question climatique doit être débattue au sein de l'Assemblée générale.

Meeschaert AM a rejoint en 2018 l'initiative Climate Action 100+, pour s'engager auprès des 100 entreprises mondiales les plus émettrices de CO2. Son engagement au sein de cette initiative s'est considérablement renforcé en 2021, en devenant l'un des investisseurs en charge du dialogue et de l'engagement auprès du pétrolier Total (jusqu'en décembre 2022, puis en 'support investor') et en participant au dialogue avec les dirigeants d'Engie auprès d'autres actionnaires du groupe. Meeschaert AM s'engage particulièrement auprès des sociétés françaises, et apporte son soutien à l'initiative pour l'engagement auprès des sociétés internationales.

Enfin, nos analystes ISR participent à des groupes de travail au sein du Forum pour l'Investissement Responsable qui font l'objet de rencontres avec les entreprises, ainsi que de la Commission Dialogue et Engagement.

Un rapport d'engagement annuel est disponible sur le site Internet de Meeschaert AM dans la rubrique « informations réglementées ».

### ➤ 6.5 - Comment l'efficacité de l'activité d'engagement est-elle contrôlée ou abordée ?

Hormis les votes aux assemblées générales, l'efficacité de l'activité d'engagement est difficilement mesurable.

Elle se concrétise avant tout par la qualité du dialogue établi avec l'entreprise. Lorsque cette dernière donne l'ensemble des informations demandées et est attentive aux controverses relayées par Meeschaert AM, l'initiative peut déjà être considérée comme utile. Par la suite, l'amélioration de la communication du groupe en ce qui concerne les sujets ESG évoqués au cours de la rencontre constitue également un signal faible de l'efficacité de l'activité. De façon plus quantifiable, les résultats des votes aux assemblées générales représentent des signaux forts du succès ou de l'échec de l'engagement actionnarial mené au niveau de l'ensemble du groupe (capacité à déposer une résolution à l'ordre du jour, retrait d'une résolution par le groupe pour éviter un vote sanction, part importante des voix négatives lors du vote d'une résolution...). Au niveau d'une société de gestion indépendante comme Meeschaert AM, une démarche d'engagement visant les grosses entreprises ne peut être réellement efficace sans l'implication de partenaires associatifs ou d'une coalition d'investisseurs. D'où l'importance des partenariats tissés au cours du temps. Le dialogue est d'autant plus efficace auprès des petites et moyennes capitalisations pour Meeschaert AM.

➤ **6.6 - Si elles existent, quelles sont les mesures prises si l'engagement s'avère infructueux ?**

Si l'engagement s'avère infructueux, Meeschaert AM peut décider de voter contre les résolutions proposées dans le cadre de l'assemblée générale. En dernier recours, une sortie de l'entreprise du périmètre d'investissement est envisageable.

➤ **6.7 - Des activités d'engagement ont-elles eu lieu au nom de Porteurs d'Espérance au cours de l'année 2022 ?**

En 2022, l'équipe ISR a été amenée à effectuer une centaine de rencontres avec des sociétés dont dix-huit entreprises présentes dans la Sicav Porteurs d'Espérance au 30/01/2023 :

<b>Entreprise</b>	<b>Date de la rencontre</b>
<b>Veolia</b>	Janvier 2022
<b>ASML</b>	Janvier 2022
<b>Iberdrola</b>	Mars 2022
<b>Snam</b>	Mars 2022
<b>BFCM</b>	Mars 2022
<b>Repsol</b>	Mai 2022
<b>Schneider Electric</b>	Mai 2022
<b>Vinci</b>	Mai 2022
<b>Stellantis</b>	Mai 2022
<b>Sika</b>	Novembre 2022
<b>Seb</b>	Novembre 2022
<b>Air Liquide</b>	Novembre 2022
<b>Solvay</b>	Janvier 2023
<b>ID Logistique</b>	Janvier 2023
<b>Esker</b>	Janvier 2023

- **Gestion de la crise sanitaire dans les Ehpad**

Considérant ce secteur comme une réponse à un enjeu clé du développement durable, à savoir le vieillissement de la population, Meeschaert AM a entamé un dialogue avec les entreprises de ce secteur depuis plusieurs années déjà (Korian et Orpea sont investies dans la Sicav Porteurs d'Espérance au 30/09/2021). Les axes du dialogue étaient tournés vers la qualité des soins, l'éthique des pratiques mais aussi la gestion des ressources humaines. Aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire du Coronavirus, et à la demande des clients, Meeschaert AM a réalisé une étude sur la manière dont les sociétés gestionnaires d'Ehpad ont géré la crise par rapport à leurs parties prenantes. L'étude a été réalisée en juin 2020.

Au cours du second semestre 2020, les analystes ISR de Meeschaert AM ont rencontré les dirigeants de Korian, permettant ainsi d'obtenir des éléments de réponse aux questions posées, et des informations complémentaires concernant Orpea ont été communiquées par l'entreprise en octobre 2020 et une rencontre avec les dirigeants était prévue en janvier 2021.

**Conclusion de l'étude sur la gestion de la crise sanitaire dans les EHPADs :**

En conclusion de cette étude, Meeschaert AM estime qu'en tant qu'investisseur responsable, il est nécessaire de soutenir ce secteur, dont l'activité représente une solution pour la Société, malgré les difficultés liées à cette crise. Il est par ailleurs essentiel de maintenir un échange constructif avec ces sociétés, afin d'exprimer nos attentes tout en étant à l'écoute des réponses apportées par celles-ci.

- **Actions menées au sein du réseau européen Shareholders for Change**

Au sein du réseau Shareholders for Change, Meeschaert AM a été proactif par : Le suivi de l'engagement auprès d'Orange sur l'enjeu de la transparence fiscale dans le cadre du rapport « Bad connection » : malgré l'envoi de plusieurs lettres depuis la publication du rapport, la société n'a pas répondu aux questions posées sur ses filiales au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Irlande, à Singapour, au Panama et au Royaume-Uni, et sur la publication d'un rapport des impôts payés pays par pays. Nous étudierons la possibilité de poser des questions écrites lors de l'Assemblée générale 2021.

La poursuite du dialogue avec H&M en 2019-2020 après la co-déposition d'une résolution à l'AG d'H&M en mai 2019 avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica, et l'envoi d'une lettre à la nouvelle Directrice Générale en janvier 2020. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunération basés sur des éléments extra-financiers et spécifiquement sur le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement qui doivent être pris en compte. Le dialogue avec l'entreprise a permis de mieux comprendre le travail engagé auprès de ses fournisseurs sur les conditions sociales des travailleurs. Aujourd'hui, H&M n'est plus investie dans nos portefeuilles.

La rédaction et la publication en mai 2019 du rapport sur la gestion des chaînes d'approvisionnement en métaux rares dans l'industrie de la transition énergétique. Ce rapport a pour ambition de dresser un état des lieux des pratiques des entreprises afin d'entamer un dialogue avec les sociétés mentionnées. Meeschaert AM est en charge du suivi du dialogue avec la société Peugeot. A ce stade, Peugeot n'a pas répondu à la première sollicitation du réseau. Meeschaert AM relancera en 2021 l'entreprise pour éclairer la position du groupe concernant sa politique d'approvisionnement en matière de métaux rares.

## 7. Politique de vote

MAM exerce son devoir d'actionnaire en votant aux AG pour lesquelles le groupe s'est engagé à voter. Ainsi, les fonds et Sicav détenant des actions appliquent la [politique de vote](#) de MAM.

Cette politique, applicable à tous les fonds, intègre quelques exigences ESG, comme :

- Le respect du principe « une action, une voix »,
- La communication préalable des informations ESG,
- La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux,
- L'équilibre des pouvoirs à travers le principe de séparation des fonctions de présidence et de direction générale ainsi que l'indépendance du conseil,
- La féminisation du conseil,
- Le partage de la valeur dans le cadre des plans de stock-options,
- Les plans de transition juste vers une économie neutre en carbone.

### ➤ 7.1 – Porteurs d'Espérance dispose-t-elle d'une politique de vote ?

Meeschaert AM a élaboré une politique de vote qu'elle s'attache à réactualiser régulièrement et à appliquer lors de chaque assemblée générale à laquelle elle participe. Meeschaert exerce ses droits de vote pour toutes les sociétés composant ses fonds communs de placement (FCP), dès lors qu'elles sont membres du CAC 40, SBF 120 ou de l'Eurostoxx 50, qu'elles représentent plus de 0,25 % de l'encours total des FCP ou qu'elles ont été sélectionnées pour leur spécificité dans le cadre des études sectorielles et thématiques.

La politique de vote de Meeschaert AM s'articule autour de sept grands principes de gouvernance :

- Importance de la démocratie actionnariale
- Intégrité des comptes
- Gestion raisonnée des fonds propres
- Séparation des pouvoirs de présidence et de direction exécutive
- Transparence, équité et conditionnalité de la politique de rémunération
- Indépendance du conseil
- Transparence de l'information sociale et environnementale
- Transition juste vers une économie neutre en carbone.

Meeschaert AM nuance l'application de ces principes en fonction de la ventilation du capital (entreprise familiale ou à capital diversifié), de l'identité des actionnaires (Etat, investisseurs institutionnels, salariés...) et du secteur d'activité (secteur stratégique au niveau national ou activité ordinaire).

De façon plus précise, la politique de vote prévoit une ligne de conduite pour la plupart des résolutions proposées en assemblée générale. Elle conditionne l'approbation de chaque résolution au respect d'un certain nombre de critères destinés à améliorer les pratiques de gouvernance et la politique sociale. Ainsi, Meeschaert AM s'appliquera à voter contre l'indemnité de départ d'un mandataire social dont le montant serait jugé excessif au regard de sa politique de vote (deux ans de rémunération annuelle maximum à condition que l'ancienneté soit suffisante). De même, la nomination d'un administrateur qui cumulerait plus de cinq mandats au sein de grandes entreprises fera, par exemple, l'objet d'un refus.

En revanche Meeschaert AM, favorable à l'actionnariat salarié, votera en faveur d'une augmentation de capital réservée aux salariés et aux mandataires sociaux à condition que le plan satisfasse aux exigences de la politique (distinction entre la part dédiée aux mandataires et celles réservée aux salariés, interdiction pour un mandataire de percevoir plus de 0,1 % du capital...).

De la même manière, Meeschaert AM soutient l'initiative « say on pay » et utilise pleinement son droit d'actionnaire pour se prononcer sur la rémunération de l'exécutif. Feront l'objet d'un vote positif les rémunérations non excessives, transparentes au niveau des critères d'attributions et présentant une part liée aux performances à long terme. A l'inverse, feront l'objet d'un vote contestataire toutes les résolutions qui ne respectent pas les attentes présentées ci-dessus.

La politique de vote est destinée à évoluer. Elle est remise à jour en raison de l'intégration de nouvelles problématiques dans les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ou d'un durcissement des exigences quant au respect des critères ESG. La politique de vote a été actualisée au début de l'année 2021.

## ➤ 7.2 - Le ou les fonds rendent-ils public leurs votes et les raisons qui ont conduit à leurs choix ?

La politique de vote est disponible dans son ensemble sur le site internet de Meeschaert AM. Chaque année, la société met également en ligne un compte rendu des votes réalisés. Meeschaert AM précise le nombre d'assemblées générales pour lesquelles elle a voté ainsi que la proportion de résolutions qui ont fait l'objet d'un vote favorable et celles pour lesquelles la société s'est abstenue ou a voté de façon négative.

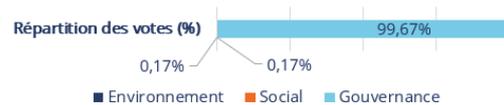
Meeschaert AM indique également, pour chaque société et chaque résolution, dans quel sens elle a voté et le justifie. Elle s'attache enfin à préciser, pour l'ensemble des sociétés, le pourcentage de vote favorable et défavorable exprimé pour chaque type de résolution. Ces informations sont regroupées sur le site Meeschaert AM, rubrique « Engagement actionnarial » sous la rubrique « Statistiques de notre politique de vote 2022 » ([lien](#)).

### Rapport de vote de la SICAV Porteurs d'Espérance :

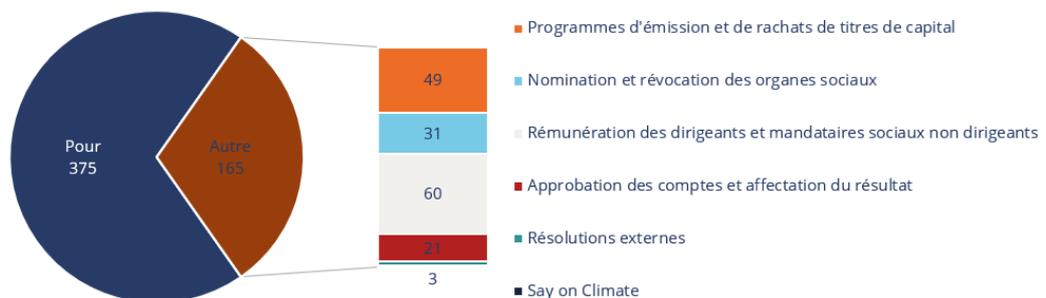
Meeschaert AM a voté pour 23 assemblées générales pour le fonds Porteurs d'Espérance, elles ont toutes fait l'objet d'au moins un vote contre la recommandation du management

540 résolutions analysées et votées

- 69,44 % de votes en faveur de la recommandation du management
- 30,56 % de votes contre la recommandation du management



#### Répartition des votes par catégories



Sur la période, le fonds disposait des droits de vote pour voter à 43 AG, dont 23 entraient dans le périmètre de vote défini par la politique de vote de Meeschaert AM  
Sources : ISS, Meeschaert AM

### ➤ 7.3 - Les fonds actions Meeschaert AM soutiennent-ils des résolutions d'actionnaires ?

Globalement, Meeschaert AM est favorable à l'assouplissement des règles de dépôt de résolution en France et soutient les initiatives de place allant dans ce sens.

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale de TOTAL**

En 2020, Meeschaert AM avait coordonné le dépôt de résolution externe à caractère climatique à l'assemblée générale de Total. L'objectif de la résolution était de modifier les statuts du groupe pétrolier afin de renforcer la contribution de son modèle économique à l'atteinte de l'Accord de Paris sur le climat.

Il était demandé à Total de préciser un plan d'actions à moyen et long termes assorti d'étapes intermédiaires, ainsi que les moyens déployés pour réduire en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre. Ce plan devait également intégrer les émissions indirectes, dans la mesure où l'utilisation des produits vendus représente 85 % des émissions de gaz à effet de serre de Total.



**16,8 % DE VOTES FAVORABLES ET 11 % D'ABSTENTIONS**

La résolution a obtenu 16,8 % des suffrages exprimés malgré l'opposition du Conseil d'administration et les recommandations négatives de certaines agences internationales de conseil en vote. L'abstention s'est élevée à 11 %, envoyant un signal complémentaire à Total sur l'importance de définir un plan d'action climatique. Ce résultat est d'autant plus significatif que l'état actuel du droit français a amené le groupement d'actionnaires coordonné par Meeschaert AM à devoir passer par une proposition de modification des statuts.

Suite à cette résolution, le groupe a affiché de nouvelles ambitions, néanmoins, nous regrettons le manque d'objectifs clairs sur un plan de réduction en absolu des gaz à effet de serre et de transparence sur l'impact de ces ambitions sur le modèle économique de la société.

C'est pourquoi l'engagement actionnarial auprès de Total s'est poursuivi en 2021. Meeschaert AM dans le cadre du regroupement d'investisseurs Climate Action 100+, a en tant que co-leader eu un dialogue avec l'entreprise. Total a proposé une résolution climat à titre consultatif, bien que saluant les efforts de l'entreprise, Meeschaert AM a voté contre. En effet, il a été estimé que les engagements et objectifs définis par l'entreprise n'allaient pas encore assez loin pour répondre à l'urgence climatique.

**En 2022**, Meeschaert AM a soutenu le dépôt de résolution qui réclamait une meilleure visibilité sur les engagements climats. Cette initiative collective n'a pas abouti compte-tenu des engagements de la société à fournir des éléments chiffrés clés et son engagement à publier chaque année un « say-on-climate ».

Dans ce même cadre, Meeschaert AM a participé au dialogue avec les dirigeants d'Engie.

- **Dépôt de résolution à l'assemblée générale d'H&M**

En 2019, nous avons co-déposé une résolution avec notre partenaire Fondazione Finanza Etica dans le cadre du réseau Shareholders for Change, à l'assemblée générale annuelle d'H&M. Notre engagement portait sur la demande de transparence au niveau des critères de rémunérations basés sur des éléments extra-financiers ainsi que le renforcement des engagements liés aux enjeux sociaux dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette résolution n'a pas été adoptée car

l'actionnaire majoritaire, la famille Persson, détient plus des deux tiers des droits de votes de la société.

En 2017, Meeschaert a soutenu l'action du réseau Shareholders for Change qui s'est engagé sur des sujets de fiscalité et de pollution environnementale concernant la société Inditex.

#### ➤ **7.4 - Des votes ont-ils eu lieu l'année écoulée en lien avec les critères ESG du fonds ?**

Au cours de l'année 2022, les principaux types de résolutions sur lesquels s'est prononcée Meeschaert sont :

- Approbation des comptes et affectations du résultat
- Conventions réglementées
- Décisions entraînant une modification des statuts
- Désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Nomination et révocation des organes sociaux
- Programmes d'émissions et de rachats de titres de capital

Par exemple, nous avons voté contre des plans d'attribution d'actions gratuites quand le plafond individuel pour les dirigeants mandataires sociaux est supérieur à 0,1 %. Nous avons également voté contre l'approbation d'indemnités de départ prévues pour les mandataires sociaux quand nous avons estimé que la rémunération était excessive.

Parmi les résolutions votées en 2022, 5 ont porté sur des sujets environnementaux (notamment « say-on-climate"), 1 sur des sujets mêlant l'environnement et le social, 2 mêlant le social et la gouvernance.

## 8. Caractéristiques du partage

La Société de Gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame, 50% des frais de gestion. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

**Actions (C), (D) et (I) :** la société de gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Notre Dame 50% des frais de gestion. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Notre Dame a pour objet de développer, notamment pour le Diocèse de Paris, les actions dans les domaines caritatifs, sociaux et éducatifs d'une part, et dans les domaines de l'art, de la culture et de la communication d'autre part.

**Actions (K), (R) et (J) :** la société de gestion s'engage à verser annuellement à la Fondation Le Foyer de Charité 50% des frais de gestion. Reconnue d'utilité publique, la Fondation Le Foyer de Charité a pour objet le fonctionnement d'un Foyer de Charité comportant des centres catholiques de vie et de travail, la création et l'animation de centres d'éducation scolaire et religieuse de la jeunesse, d'hébergement et d'entretien des personnes concourant aux activités du foyer ainsi que la création d'autres « Foyers de Charité ». Ces versements annuels se feront sous forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

**Action (D) :** distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année, le souscripteur de l'action D s'engage à verser à la Fondation Notre Dame sous la forme d'un don, 50% des sommes distribuées pour l'action D de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

**Action (R) :** distribution du résultat net, et capitalisation (totale ou partielle), distribution (totale ou partielle) ou report (total ou partiel) des plus-values nettes réalisées sur décision de la société de gestion. Chaque année, le souscripteur de l'action R s'engage à verser à la Fondation Le Foyer de Charité sous la forme d'un don, 50% des sommes distribuées pour l'action R de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal.

**Actions (DL) :** Chaque année le souscripteur de l'action DL s'engage à verser au fonds de dotation "Lourdes United" sous la forme d'un don, 50 % des sommes distribuées pour l'action DL de la SICAV. Ce don est assorti d'un reçu fiscal. La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas l'associé.

**Actions (CL) et (IL) :** La Société de Gestion s'engage à verser annuellement au fonds de dotation "Lourdes United", 50% des frais de gestion déduction faite des rétrocessions versées ou à verser aux distributeurs de la SICAV. Ce versement annuel se fera sous la forme d'un don. Dans le cas d'un don, le mécanisme pourra ouvrir droit à des avantages fiscaux pour la société de gestion mais pas pour l'associé.

## Annexe

Composition du fonds Porteurs d'Espérance au 30 décembre 2022 :

Code_valeur	Libelle_valeur	Pourcentage_actif_net
FR0127462812	FRANCE TREASURY BILL ZCP 010223	7.99748
FR0127462820	FRANCE TREASURY BILL ZCP 150223	5.32896
CRX___H3	FGBL BUND 10A 0323	0.11315
ISE___K3P19	ISE_/0523/P3400.0	0.02897
BQCIEUR	CACEIS Bank	3.28552
DGMCIEUR	Dépôt gar. CACEIS BK	0.06734
FGPVFC1EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.01988
FGPVFC2EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.00839
FGPVFC3EUR	Frais de Gest. Fixe	0.
FGPVFC4EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.00756
FGPVFC5EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.00747
FGPVFC6EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.00762
FGPVFC7EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.00212
FGPVFD1EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.01194
FGPVFD2EUR	Frais de Gest. Fixe	0.
FGPVFD3EUR	Frais de Gest. Fixe	- 0.00025
MARCIEUR	Appel Marge CACEIS	- 0.11315
RACHEUR	Rachats a payer	- 2.67603
SOUSEUR	Souscriptions/payer	2.67603
BE0002251206	BELFIUS BANK 3.125% 11-05-26	1.04657
BE6300371273	TELENET INTERNATIONAL FINANCE SARLQ 3.5% 01-03-28	0.98753
CH0030170408	GEBERIT NOM.	0.36588
CH0038863350	NESTLE NOM.	0.92917
CH0418792922	SIKA AG-REG	0.38454
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES	0.59938
DE0007164600	SAP SE	0.56592
DE0008404005	ALLIANZ SE-REG	0.96505
DE000A1YCQ29	ALLIANZ SE 4.75% PERP EMTN	0.80361
DE000A289FK7	ALLIANZ SE 2.625% PERP	0.40555
DE000LB2CW16	LBBW 0.375% 21-02-31 EMTN	0.77671
DE000SYM9999	SYMRISE AG	0.49371
ES0109067019	AMADEUS IT GROUP SA	0.46643
ES0239140017	INMOBILIARIA COLONIAL SOCIMI 1.35% 14-10-28	0.44258
FR0000035818	ESKER SA	0.35262
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	0.96406
FR0000061129	BOIRON	0.33826
FR0000120073	AIR LIQUIDE	1.00665
FR0000120321	L'OREAL	1.04162
FR0000120628	AXA	0.93521
FR0000121667	ESSILORLUXOTTICA	1.02951
FR0000121709	SEB	0.60559

<b>FR0000121972</b>	SCHNEIDER ELECTRIC SA	0.89655
<b>FR0000124141</b>	VEOLIA ENVIRONNEMENT	0.86837
<b>FR0000125338</b>	CAPGEMINI SE	0.63468
<b>FR0000125486</b>	VINCI SA	0.39834
<b>FR0000133308</b>	ORANGE	0.15728
<b>FR0000572646</b>	BNP PARIBAS TMO OCT85 TSDI	0.28325
<b>FR0000970980</b>	MAM OBLI CONVERTIBLES ESG C	0.28937
<b>FR0000971806</b>	MAM FLEXIBLE BONDS ESG Part C	0.41103
<b>FR0000981946</b>	MAM HIGH YIELD ESG Part C	0.29585
<b>FR0010093328</b>	CNP ASSURANCE TV04-PERP	0.43218
<b>FR0010208488</b>	ENGIE	0.53021
<b>FR0010220475</b>	ALSTOM	0.3727
<b>FR0010908533</b>	EDENRED	0.40735
<b>FR0010929125</b>	ID LOGISTICS GROUP	0.40052
<b>FR0011683069</b>	MAM IMPACT GREEN BONDS PART I	2.67436
<b>FR0011726835</b>	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	0.10653
<b>FR0011896513</b>	GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SA 6.375% PERP	0.56379
<b>FR0011981968</b>	WORLDLINE SA	0.58492
<b>FR0011995588</b>	VOLTALIA	0.49889
<b>FR0012558310</b>	FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.1% 01-03-25	0.30526
<b>FR0012882389</b>	Equasens	0.35684
<b>FR0013154002</b>	SARTORIUS STEDIM BIOTECH	0.12109
<b>FR0013199916</b>	SOMFY	0.67165
<b>FR0013201431</b>	CSSE FED 2.125% 12-09-26 EMTN	0.50111
<b>FR0013281755</b>	ICADE 1.5% 13-09-27	0.23263
<b>FR0013291879</b>	GemAsia I	1.35683
<b>FR0013330529</b>	UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% PERP	0.69035
<b>FR0013333531</b>	MAM SUSTAIN USA FCP PART E	2.96699
<b>FR0013367612</b>	EDF 4.0% PERP	0.50729
<b>FR0013439304</b>	WORLDLINE ZCP 30-07-26 CV	0.99594
<b>FR0013447125</b>	C N REASSURANCE MUTUELLE AGRI GROUPAMA 2.125% 16-09-29	0.67825
<b>FR0013449998</b>	ELIS EX HOLDELIS 1.625% 03-04-28	0.46453
<b>FR0013455854</b>	LA MONDIALE 4.375% PERP	0.70656
<b>FR0013465358</b>	BNP PAR 0.5% 04-06-26	0.9829
<b>FR0013517307</b>	CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	0.91364
<b>FR0013535150</b>	ICADE SANTE SAS 1.375% 17-09-30	0.78505
<b>FR00140007L3</b>	VEOLIA ENVIRONNEMENT 2.5% PERP	0.87334
<b>FR00140009W6</b>	BQ POSTALE 0.875% 26-01-31	0.70121
<b>FR0014000RR2</b>	ENGIE 1.5% PERP	0.21219
<b>FR0014000Y93</b>	CA 0.125% 09-12-27 EMTN	1.10442
<b>FR0014001YB0</b>	ILIAD 1.875% 11-02-28	0.67672
<b>FR0014002QE8</b>	SG 1.125% 30-06-31 EMTN	0.91812
<b>FR0014003G27</b>	VERALLIA SASU 1.625% 14-05-28	0.70041
<b>FR0014003S56</b>	EDF 2.625% PERP	0.42606
<b>FR0014006ND8</b>	ACCOR 2.375% 29-11-28	0.91126

<b>FR0014007LL3</b>	BPCE 0.5% 14-01-28 EMTN	0.9162
<b>FR0014009BP1</b>	MAM TARGET 2027 C	1.25843
<b>FR001400AJ45</b>	MICHELIN (CGDE)	0.77667
<b>GB00B2B0DG97</b>	RELX PLC	0.62752
<b>IE00BZ12WP82</b>	LINDE PLC	0.97818
<b>NL0000009827</b>	KONINKLIJKE DSM	0.45755
<b>NL0010273215</b>	ASML HOLDING NV	1.46549
<b>NL00150001Q9</b>	STELLANTIS NV	0.67209
<b>XS0179060974</b>	AXA TV PERP	0.26324
<b>XS1069439740</b>	AXASA 3 7/8 05/20/49	0.71807
<b>XS1140860534</b>	ASSICURAZIONI GENERALI 4.596% PERP	0.26166
<b>XS1155697243</b>	LAMON 5.05 12/17/49	0.2654
<b>XS1224710399</b>	GAS NATU FENOSA 3.375% 29-12-99	0.53271
<b>XS1241581096</b>	TENN 1.75% 04-06-27 EMTN	0.74462
<b>XS1323897725</b>	SOLVAY FINANCE 5.869% PERP	0.55536
<b>XS1512677003</b>	BFCM 1.875% 04-11-26 EMTN	0.74061
<b>XS1634252628</b>	UPCB FINANCE VII LTD 3.625% 15-06-29	0.72938
<b>XS1960685383</b>	NOKIA OYJ 2.0% 11-03-26 EMTN	0.50976
<b>XS2047619064</b>	POSTNL NV 0.625% 23-09-26	0.94726
<b>XS2050404800</b>	DH EUROPE FINANCE II SARL 0.45% 18-03-28	0.45643
<b>XS2069101868</b>	KPN 2.0% PERP	0.5051
<b>XS2119468572</b>	BRITISH TEL 1.874% 18-08-80	0.47322
<b>XS2126161764</b>	RELX FINANCE BV 0.5% 10-03-28	0.67949
<b>XS2128499105</b>	SIGNIFY NV EX PHILIPS LIGHTING NEW 2.375% 11-05-27	0.76455
<b>XS2156598281</b>	AKZANA 1 5/8 04/14/30	0.2311
<b>XS2185997884</b>	REPSOL INTL FINANCE BV 3.75% PERP	0.63447
<b>XS2199351375</b>	FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES NV 4.5% 07-07-28	1.09105
<b>XS2227905903</b>	AMT 0 1/2 01/15/28	0.88108
<b>XS2232115423</b>	DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	0.94582
<b>XS2242921711</b>	RENTOKIL INITIAL 0.5% 14-10-28	0.21826
<b>XS2257961818</b>	UPM KYMMENE OY 0.125% 19-11-28	0.86268
<b>XS2268340010</b>	SNAM 0.0% 07-12-28 EMTN	0.41975
<b>XS2271332285</b>	SBB TREASURY OYJ 0.75% 14-12-28	0.51493
<b>XS2292487076</b>	ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	0.19804
<b>XS2295335413</b>	IBERDROLA INTL BV 1.45% PERP	0.69191
<b>XS2304340263</b>	EQUINIX 0.25% 15-03-27	0.92476
<b>XS2305842903</b>	NEXI ZCP 24-02-28 CV	0.57814
<b>XS2310487074</b>	ARDAGH METAL PACKAGING FINANCE USA LLC 2.0% 01-09-28	0.86539
<b>XS2312733871</b>	FAURECIA 2.375% 15-06-29	0.60706
<b>XS2323295563</b>	NIDEC 0.046% 30-03-26	0.23851
<b>XS2332589972</b>	NEXI 1.625% 30-04-26	0.4887
<b>XS2332689681</b>	DANFOSS FINANCE I BV 0.375% 28-10-28	0.43001
<b>XS2338564870</b>	ZF FINANCE 2.0% 06-05-27 EMTN	0.66855
<b>XS2342058117</b>	HOLDING INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT 0.625% 14-09-28	0.85823
<b>XS2385390724</b>	HIME SARLU 0.625% 16-09-28	0.62788
<b>XS2386650274</b>	ERG 0.875% 15-09-31 EMTN	0.39792

<b>XS2388182573</b>	SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 0.5% 22-09-29	0.4148
<b>XS2399981435</b>	SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	0.69202
<b>XS2407985220</b>	STEDIN HOLDING NV 0.0% 16-11-26	0.69647
<b>XS2437854487</b>	TRASMISSIONE ELETTRICITA RETE NAZIONALE 2.375% PERP	0.22966
<b>XS2443749648</b>	TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	0.9554
<b>XS2485360981</b>	HERA 2.5% 25-05-29 EMTN	0.73722
<b>XS2496028502</b>	BRITEL 2 3/4 08/30/27	1.01975
<b>XS2530219349</b>	HENKEL AG AND COKGAA 2.625% 13-09-27	1.04391
<b>XS2558916693</b>	IBERDROLA FINANZAS SAU 3.125% 22-11-28	0.78703
<b>XS2560495462</b>	VODAFONE INTL FINANCING DAC 3.25% 02-03-29	1.03452
<b>CRX___H3</b>	FGBL BUND 10A 0323	- 1.77374
<b>ISE___K3P19</b>	ISE_/0523/P3400.0	- 0.30666